

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

ACTION DE LA FRANCE EN
EUROPE ET DANS LE
MONDE



PROGRAMME 105

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe ERRERA*Directeur général des affaires politiques et de sécurité*

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 réunit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour conduire la politique étrangère de la France, à côté de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM).

Trois objectifs sont assignés au programme 105 : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe », et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Ces objectifs complémentaires se recoupent partiellement. Ainsi par exemple, les opérations de maintien de la paix (307,3 M€) contribuent-elles à renforcer la sécurité internationale et à promouvoir le multilatéralisme. De même les dispositions prises en matière de lutte contre les menaces contemporaines (terrorisme, crime organisé) au niveau européen participent-elles du renforcement de la sécurité des Français mais aussi de la construction européenne.

Les moyens du programme 105 visent à la mise en œuvre de ces objectifs diplomatiques :

- Dans le domaine de la sécurité, l'accent est mis sur la lutte contre le terrorisme, notamment à travers :
 - (1) une part importante des actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD – 36 M€) ;
 - (2) **la sécurité de l'ensemble des réseaux français** à l'étranger et la **protection des communautés françaises**, au quotidien (conseils aux voyageurs, Ariane...) et lors des crises relevant des missions du centre de crise et de soutien (CDCS – 3,7 M€) ;
 - (3) La sécurisation des implantations françaises à l'étranger, qui relève notamment de la direction de la sécurité diplomatique (DSD - 44,8 M€).
 - Le deuxième objectif "Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe" se traduit par le financement de quatre-vingt-trois organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux auxquels la France est partie (722 M€). Cela traduit notre volonté d'être un acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). Les opérations de maintien de la paix tiennent une part prépondérante des crédits comptabilisés pour la réalisation de cet objectif (42,6 %) ;
 - Le **fonctionnement du réseau diplomatique** (221 M€), indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État, relève du troisième objectif "Assurer un service diplomatique efficient et de qualité". Dans le contexte de mise en œuvre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, voulue par le Premier ministre, le réseau diplomatique évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation ;
 - Les **dépenses de fonctionnement des services d'état-major du ministère et des directions dédiées à la conduite d'ensemble de notre diplomatie** ainsi que les crédits des **services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique** émarginent ainsi sur le programme 105 (26 M€) ;
 - Les **fonctions de soutien / support** (108 M€) permettant d'assurer la bonne articulation des ressources humaines et des autres moyens (affaires financières, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité) pour servir efficacement la diplomatie, relèvent également du programme 105.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires
INDICATEUR Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix
INDICATEUR Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

OBJECTIF Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR Efficience de la fonction support
INDICATEUR Efficience de la gestion immobilière
INDICATEUR Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement
INDICATEUR Efficience de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette du programme 105 évolue par rapport au PAP 2019. Les trois objectifs sont conservés. En revanche, la déclinaison des objectifs en indicateurs de performance évolue afin que ces derniers soient plus représentatifs de l'activité du programme et permettent une meilleure appréciation de la performance.

S'agissant du premier objectif, l'indicateur 1 « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires » est inchangé. L'indicateur 2 « Veiller à la sécurité des Français à l'étranger » est complété par deux nouveaux sous-indicateurs relatifs à la qualité du service public rendu aux usagers : le ratio « Localisés-signalés » et le ratio « Temps d'attente ». Le ratio « Localisés-signalés » donne une mesure de la qualité du service rendu par le centre de crise et de soutien (CDCS) et par les postes diplomatiques concernés lors d'une crise s'accompagnant d'une ouverture de réponse téléphonique. Le ratio « Temps d'attente » mesure, sur toute la durée d'une crise, le délai moyen entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent. Ces sous-indicateurs ne mesurent toutefois que deux aspects de la qualité du service proposé au public et ne sauraient rendre compte de la qualité du travail du CDCS dans son ensemble. Concernant le deuxième objectif, il s'enrichit d'un nouvel indicateur « Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » et « Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes ». Cet indicateur vise à démontrer l'effort de la France en faveur du multilatéralisme et de la construction européenne.

Enfin, les indicateurs du troisième objectif sont inchangés.

OBJECTIF

Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Le MEAE poursuivra en 2020 son action relative au traitement des crises, notamment :

Afrique sub-saharienne et Océan indien :

- Maintien de nos efforts multidimensionnels en faveur du processus de paix malien (dont le retour de l'État dans les territoires), réorientation de notre stratégie sur le Sahel et intensification de notre lutte contre la radicalisation : application de la nouvelle stratégie Mali / Sahel (accent sur le Centre) fixée par le Conseil restreint de défense du 16 juillet 2019 ; poursuite de notre soutien et de la mobilisation européenne en faveur de la Force du G5 Sahel ; mise en œuvre et suivi de l'action de « l'Alliance Sahel » à forte dimension européenne ; mise en œuvre du nouveau « Partenariat pour la stabilité et la sécurité au Sahel », annoncé au Sommet du G7 à Biarritz ; maintien de la vigilance sur la crise Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad (enjeu essentiel du *programme de désarmement, démobilisation et réinsertion* et de reconstruction des zones affectées) ; lancement des initiatives de prévention de l'extension de la menace djihadiste vers les pays côtiers ;
- Région des Grands Lacs : enjeux politiques et sécuritaires majeurs en particulier en République démocratique du Congo (RDC), sur fond d'épidémie d'Ebola récemment classée par l'OMS comme urgence de santé internationale ; relance de nos relations avec le Rwanda et mise en œuvre des décisions présidentielles d'avril 2019 sur le dossier mémoire ; évaluation, pour l'instant décevante, de notre politique de la « main tendue » au Burundi ;
- Poursuite de la stabilisation et de la reconstruction de la RCA, avec une vigilance accrue sur l'activité de la Russie et ses conséquences pour l'action des partenaires internationaux ;
- Suivi des autres situations à risque :
 - nombreuses fragilités, en particulier en zone CEMAC (tensions socio-politiques générées par le difficile contexte économique et financier), comme au Congo Brazzaville ou au Cameroun, dont la situation politique et sécuritaire (incertitudes de « l'après-Biya », conflit ouvert dans les régions anglophones, menace de Boko Haram dans l'extrême Nord et pression des réfugiés centrafricains) exige une vigilance accrue ;

- suivi des processus électoraux difficiles (diplomatie préventive, appui technique avec l'UE et l'OIF) : présidentielles/générales au Togo (avril), en Ethiopie (juin), au Burundi (été), au Burkina Faso et surtout en Guinée, en Côte d'Ivoire (octobre) et en RCA (décembre 2020 - janvier 2021 ?) ;
- nouvelle donne en Afrique orientale et dans la Corne de l'Afrique, avec : la dynamique de rapprochement régional (Ethiopie – Erythrée – Somalie ...) impulsée par le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed ; les incertitudes de la révolution et de la transition au Soudan, terrain de jeu des pays arabes ; les fragilités intérieures éthiopiennes (réveil violent des nationalismes) paradoxalement révélées par les nécessaires réformes politiques et économiques du Premier ministre ; la mise en œuvre des décisions de renforcement de notre présence en Ethiopie et au Kenya (et de réaffirmation de notre relation privilégiée avec notre partenaire historique Djibouti), prises lors de la visite du Président de la République, en mars 2019 ;
- Accélération de l'affirmation de notre présence dans l'océan Indien:
 - partenariat renouvelé avec Moroni (signature, le 22 juillet 2019, du document cadre et du programme de développement France – Comores) autour de 3 axes majeurs : intransigeance sur le statut de Mayotte ; lutte conjointe contre l'immigration irrégulière ; coopération concrète et pragmatique en vue du traitement durable des causes profondes des migrations (le sous-développement économique et social des Comores) ;
 - réactivation du processus de ratification parlementaire de l'accord franco-mauricien de co-gestion sur Tromelin de juin 2010 et travaux de la commission mixte franco-malgache sur le développement commun des îles Eparses du canal du Mozambique, décidée lors de la visite à Paris du Président Andry RAJOELINA, le 29 mai 2019 ;
 - poursuite appui actif à l'intégration régionale de La Réunion et de Mayotte : renforcement de notre influence au sein des organisations régionales (COI, que nous présiderons à partir de fin 2020 ; IORA, ...) ; promotion des retombées du lancement de l'exploitation gazière au large du Mozambique ;
- Elaboration d'une stratégie Afrique en faveur de l'égalité femme / homme ;
- Mise en œuvre de la nouvelle politique sur le patrimoine culturel africain : restitution au Bénin, circulation avec les autres pays, autres actions de valorisation du patrimoine ;
- Dans le contexte d'une présence toujours plus forte des nouveaux partenaires de l'Afrique, dont la Chine, mise en œuvre progressive des engagements forts (fondés sur la réciprocité, la responsabilité partagée, la dynamisation de nos échanges avec l'Afrique anglophone et lusophone, la jeunesse, l'innovation, l'action décomplexée du secteur privé (ex. Choose Africa), la valorisation des diasporas africaines) contenus dans le discours du Président de la République prononcé à Ouagadougou le 29 novembre 2017, visant au renouvellement profond de notre relation avec notre voisin africain, dont l'année prochaine sera un moment fort avec :
 - l'édition 2020, novatrice, complexe et ambitieuse, du sommet Afrique – France autour du thème général de « la ville durable ». Du 4 au 6 juin, à Versailles et à Bordeaux, il fera la part belle à la société civile, aux solutions innovantes et partagées, au secteur privé et à la célébration de la proximité humaine entre la France et le continent africain ;
 - la saison des cultures Africa 2020 prendra le relais du sommet, sur l'ensemble du territoire national. Le Président a voulu placer la culture au cœur de notre relation renouvelée avec l'Afrique afin de « reconstruire un imaginaire commun ». L'ambition de *Africa 2020* est de « changer les regards que l'on porte l'un sur l'autre » en mettant en valeur la création des jeunes générations africaines ;
- Plus généralement, en dépit du discours de Ouagadougou et de la matérialisation en cours de plusieurs de ses annonces, le narratif sur l'Afrique en France et sur l'action de la France en Afrique n'a guère évolué et semble continuer de se focaliser sur les « zones d'ombre » selon des codes datés. Nos efforts pour construire un nouveau narratif en direction notamment de la jeunesse africaine risquent d'être annihilés par ce discours anti-français qui prend une tournure dominante dans les médias traditionnels et les réseaux sociaux. Il s'agit de construire, dans la durée, une communication pro-active et dynamique visant à valoriser davantage nos actions, ne pas laisser les accusations sans réponse et à riposter aux manipulations de l'information (action de la Russie) et aux fausses nouvelles.

Afrique du Nord et Moyen-Orient :

- Sortie de crise en Libye : fédérer les pays membres du P5 (Chine, États-Unis, Russie, France et Royaume-Uni), les autres pays européens et les voisins de la Libye en vue de mesures de stabilisation et de préparation des élections générales ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Suivi du sommet des deux rives ;
- Conférence sur la sécurité dans le Golfe ;
- Rencontre de haut niveau sur le dossier nucléaire iranien ;
- Conflit israélo-palestinien : mobilisation de la communauté internationale afin de préserver et promouvoir la solution des deux États, dans un contexte de remise en cause du cadre multilatéral traditionnel ;
- Syrie : soutenir la mise en place d'un processus politique de résolution de la crise syrienne, à travers la mobilisation des affinitaires au sein du "*small group*" et des atouts que nous confère notre présence dans le Nord-Est syrien ;
- Liban : structurer le suivi de la conférence Cèdre, organisée à Paris en avril 2018 ;
- Conférence sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient.

Europe centrale et orientale :

- Promotion, en lien avec l'Allemagne, de l'avancement du processus de Minsk pour le règlement du conflit russo-ukrainien, en mettant à profit les changements politiques importants en Ukraine et les élections locales en 2020 dans ce pays, avec l'organisation à Paris d'un sommet des quatre chefs d'État (si non tenu à l'automne 2019) ;
- Intensification du Dialogue de Trianon entre la France et la Russie, lancé en 2017.
- Mise en œuvre de la stratégie interministérielle française pour les Balkans occidentaux (BO), adoptée en mars 2019, avec entre autres la montée en puissance des activités de l'Agence française de développement (accords signés avec chacun des pays) et le renforcement de l'Office régional de coopération pour la jeunesse (RYCO) ;
- En fonction de l'avancement des négociations entre Belgrade et Pristina, tenue éventuelle d'un sommet à Paris de relance du dialogue direct Serbie-Kosovo ;
- Accompagnement par la France de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, adoptée en juin 2019 pour la période (2020 – 2024), avec en particulier des initiatives en faveur de la jeunesse et le renforcement de l'Etat de droit ;
- Étude de la possibilité d'un sommet France- Asie centrale ;
- En fonction de l'avancée des discussions sur le Haut-Karabagh, possible sommet avec les présidents arménien et azerbaïdjanais ;
- Mobilisation des moyens de l'UE en vue d'un accompagnement des réformes en Arménie.

Amériques :

- Suivi de la campagne présidentielle aux États-Unis pour les élections de 2020
- Organisation du 1er conseil des ministres franco-canadien (date à préciser)
- Premier trimestre 2020 : 21ème édition des "Rencontres alternées entre Premiers ministres" (RAPM), à Québec
- Suivi de la crise vénézuélienne et notamment contribution aux travaux du Groupe de contact international sur le Venezuela

Asie :

- Le Président de la République souhaite réunir en Polynésie française, au printemps 2020, un "*One Planet Summit- Pacifique*". Par ailleurs, sa participation au Shangri-la dialogue 2020 à Singapour a été annoncée.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATEGIQUES ET DE SECURITE

Le MEAE est largement engagé dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers notre positionnement au sein de l'Alliance atlantique, notre participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de nos opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre les drogues et les conduites addictives. En 2020, cet engagement se poursuivra notamment autour des actions suivantes :

Portées par la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement (ASD) :

- La direction, en lien avec le ministère des armées et les autres services concernés du MEAE, continuera à développer des options concernant l'avenir de nos déploiements opérationnels au Levant et dans la bande sahélo-saharienne, dans l'objectif de parvenir à l'éradication durable de Daech et de prévenir la résurgence d'Al Qaïda. La période ouverte par la fin du projet territorial de Daech appellera la poursuite en 2020 des efforts entrepris pour contrer une menace terroriste évolutive et résiliente, en assurant le suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des initiatives lancées par la France en matière de lutte contre le financement du terrorisme (Agenda de Paris de la conférence *No Money for Terror*, résolution 2462 du Conseil de sécurité de l'ONU) et contre l'utilisation d'internet à des fins terroristes (appel de Christchurch), ainsi qu'une ambition accrue sur le volet international de la lutte contre la radicalisation ;
- En matière de lutte contre la criminalité organisée, la direction assurera le suivi des travaux menés lors de la présidence française du G7 dans le cadre du groupe Lyon - Rome et préparera le congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se tiendra à Kyoto en avril 2020 ;
- Dans le cadre de l'agenda relatif au développement de l'Europe de la Défense, cette direction, en lien avec la direction de l'Union européenne et le ministère des armées, poursuivra le renforcement de la défense européenne dans toutes ses dimensions à l'Union européenne, à l'OTAN et dans ses relations bilatérales et multi-bilatérales (Initiative européenne d'intervention) ;
- Cette direction poursuivra aussi les actions entreprises en vue de prendre part à la mise en œuvre d'une doctrine de gestion des crises cyber. Elle sera fortement impliquée dans la reprise des discussions aux Nations Unies portant sur les efforts internationaux de régulation du cyberspace et elle organisera la promotion et la valorisation de l'Appel de Paris pour la sécurité et la stabilité dans le cyberspace auprès des États et structures partenaires.
- En matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la France sera très active, notamment au sein du P5, dans la préparation de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) qui se tiendra en mai 2020. La direction ASD organisera, en lien avec les acteurs concernés, une série d'événements sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires afin de valoriser notre bilan en tant qu'Etat doté responsable dans la mise en œuvre de nos obligations au titre du TNP. Dans le contexte difficile depuis le retrait des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien (JCPoA), la France devra continuer de mettre en œuvre avec ses proches partenaires sa stratégie pour préserver le JCPoA et s'assurer, au-delà de l'accord, que l'Iran ne puisse jamais accéder à l'arme nucléaire, réduire la menace résultant des activités balistiques iraniennes et contraindre ses activités régionales déstabilisatrices. Elle continuera de travailler concrètement avec ses partenaires européens et du G7+ afin de garantir la stricte mise en œuvre de l'action de la communauté internationale contre la prolifération nord-coréenne, et en appui à la lutte contre le détournement des sanctions par la Corée du Nord, au travers d'actions nationales et européennes.

Portées par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) :

- Montée en puissance des trois nouvelles écoles nationales à vocation régionales (ENVR) respectivement ENVR « Cyber » au Sénégal (Dakar), ENVR « Contre-terrorisme » en Côte d'Ivoire (Abidjan) et ENVR « Police judiciaire » à Djibouti ;
- Opérationnalisation du Service central de lutte contre le terrorisme (SCLCT) au Niger ;
- Mise en œuvre du projet « Appui au développement des forces de sécurité intérieure au Mali, Burkina Faso et au Niger (ADeFSI) ;
- Signature d'une convention pour mettre en œuvre le projet « *Capacity Building for Security and Development* » (CBSD) au Burkina Faso et au Nord Bénin ;
- Création d'un projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé (PJS) à compter de 2020 avec la mise en place d'un coopérant, suite à la multiplication des exactions au Mali ;
- Appui à la création d'un collège interarmées de défense en RDC, avec mise en place d'un coopérant dès 2020, qui aura également une compétence régionale en matière de préparation à l'enseignement militaire supérieur (EMS) des 2ème et 3ème degrés ;
- Appui à la création d'un bataillon amphibie au Tchad, dans un souci d'efficacité et de rationalisation des moyens dédiés à la lutte contre Boko Haram (BH) dans la zone lacustre du lac Tchad, avec la mise en place d'un *partenariat à impact rapide* (PIR) ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Création d'un projet d'appui au commandement et à l'organisation d'une composante aérienne à base de voilures tournantes à Madagascar. Le renouvellement d'un outil 3D sera particulièrement utile pour couvrir l'immensité du territoire et surprendre des groupes criminels prospérant sur l'indigence de l'État ;
- Appui à la feuille de route migratoire pilotée par le ministère de l'intérieur en Guinée Conakry, par la mise à disposition d'un coopérant dédié à cette crise migratoire importante, qui nécessite un investissement en profondeur et une rénovation des structures (direction centrale de la police aux frontières en particulier). La France accompagne la prise en compte de la problématique par la Guinée Conakry, en lien avec l'UE.
- Montée en puissance de l'*expert technique international* (ETI) Douanes en Tunisie, déployé en fin d'année 2019, avec pour priorités la lutte contre les migrations irrégulières, le terrorisme, les trafics et les flux financiers illégaux au niveau national tout d'abord, puis progressivement régional afin de compléter les actions de nos services de sécurité intérieure au Maghreb ;
- Déploiement d'un coopérant « Sécurité maritime » en Indonésie pour contribuer à la sécurité régionale du trafic maritime et développer notre influence auprès de l'ASEAN ;
- Accentuation de notre action en faveur de la coopération dans les Balkans par la consolidation de notre soutien au pôle d'expertise français sur la sécurité en Europe du sud-est, à Belgrade, en particulier avec la montée en puissance de notre coopérant régional de lutte contre le trafic d'armes ;
- Contribution à la constitution de contingents d'opérations de maintien de la paix (OMP) francophones originaires des pays d'Amérique latine et d'Asie ;
- Poursuite de l'entraînement et de l'équipement de la brigade de recherche et d'investigation de Beyrouth ;
- Initiation d'une mission d'évaluation des besoins en Irak, en particulier sur la formation à l'antiterrorisme, en parallèle des actions menées par le CDCS sur la réinsertion des milices ;
- Accompagnement du projet européen régional de protection civile au Tadjikistan, pour, à terme, développer une coopération répondant à nos intérêts en Asie Centrale, dans le cadre des routes de la soie ;
- Intensification des synergies interministérielles : montée en puissance de la « task force sécurité économique et financière » sur la thématique de la lutte contre les trafics susceptibles de financer le terrorisme au Sahel et en Afrique de l'ouest ;
- Lancement de la phase pilote d'un programme « économie bleue et sécurité maritime » dans l'océan Indien, avec dès 2020, le développement des capacités de Madagascar en matière de police des pêches et de surveillance maritime depuis la terre.

INDICATEUR

Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des actions concourant aux priorités politiques assignées à l'année N à la direction de la coopération de sécurité et de défense	%	SO	SO	73	73	74	75

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).**Mode de calcul :**

Part des actions concourant aux priorités politiques assignées l'année « n » à la direction de la coopération de sécurité et de défense = rapport entre la valeur des actions menées dans les thématiques et zones prioritaires et le montant des crédits accordés en LFI (HT2) à la DCSD

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les actions de la DCSD concourant aux thématiques prioritaires retenues dans le cadre des directives gouvernementales sont mises en œuvre géographiquement tant en Afrique que dans le reste du monde. Au regard de ces thématiques et des zones géographiques concernées, l'évaluation conduite est fondée pour chacune de ces zones sur dix pays prioritaires correspondant aux efforts majeurs en termes d'actions et de financements associés.

Ainsi déterminée, la prévision 2019 « cible » de l'indicateur de la politique de coopération structurelle de sécurité et de défense est évaluée à 73%.

Pour 2020, l'accent mis sur le nécessaire retour en sécurité intérieure et l'anticipation des crises conduit la DCSD à prévoir de renforcer ses actions dans la lutte contre les migrations irrégulières, dans la prévention de nouvelles menaces telles que la cyber-insécurité, ainsi que dans l'accompagnement de la stratégie inclusive indopacifique, de la stratégie de réinvestissement dans les Balkans et du positionnement de la France au regard du projet « routes de la soie » chinois. Les actions prioritaires qui seront conduites pour atteindre ces objectifs amènent la DCSD à actualiser l'indicateur cible à hauteur de 74% pour 2020.

INDICATEUR

Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	7 300 000	6 850 000	8 150 000	9 000 000	8 200 000	8 150 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	SO	100	SO	93	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	SO	48	SO	23	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'»

Sous-indicateur 2 - Ratio localisés-signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours

Sous-indicateur 3 - Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - Nombre de consultations de la rubrique "Conseils aux voyageurs"

Alors que les sites internet institutionnels connaissent un tassement de leur fréquentation, l'année 2019 présente une hausse significative du nombre de visites. Les niveaux de consultation des premiers mois sont en forte augmentation par rapport à 2018 (+15%) et présentent une hausse exceptionnelle en mai (+115%), suite à la libération des otages français enlevés au nord du Bénin. Avec le développement de nouveaux contenus proposés aux usagers, on constate également une augmentation du nombre de pages consultées par visite. Les fiches-pays les plus consultées demeurent sensiblement similaires aux années précédentes et sont au croisement de l'actualité internationale et des destinations les plus visitées : Indonésie, Égypte, États-Unis, Thaïlande, Maroc notamment. Dans ce contexte, l'année 2019 devrait dépasser les 9 millions de visites, volume jamais atteint depuis le lancement du site, avec un volume régulier de 8 millions en rythme annuel.

Le CDCS déploiera les efforts nécessaires pour que ce niveau élevé de consultations soit maintenu sinon dépassé à l'horizon 2020 et au-delà.

Sous-indicateur 2 - Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours

Cet indicateur est lié à un objectif essentiel de la plupart des cellules de crise qui est de localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles. Introduit cette année, il n'avait pas fait l'objet d'une prévision au projet annuel de performances 2019.

Pour l'actualisation, a été renseignée la réalisation constatée sur les 7 premiers mois de 2019. Lors des attentats du 21 avril 2019 au Sri Lanka, après un temps de doute engendré par la communication des autorités sri lankaises sur une possible victime française, il a vite été confirmé qu'il n'y avait aucune victime française. Suite au crash aérien d'Ethiopian airlines le 10 mars 2019, l'ensemble des victimes a très rapidement été circonscrit par la liste des passagers. Les efforts du CDCS se sont alors concentrés sur le suivi des familles de victimes et la transmission des données au service d'indemnisation du ministère de la justice, lequel a souligné l'amélioration de la qualité des dossiers transmis.

La cible demeure d'approcher le plus possible du taux de 100 % et le Centre de crise et de soutien se fixe pour objectif en 2020 d'améliorer sa performance et de dépasser les 95 %.

Sous-indicateur 3 - Temps moyen d'attente d'un appelant

Pour les personnes inquiètes pour leurs proches, le temps d'attente au téléphone est pénible et doit être réduit au mieux. Cet indicateur, également introduit cette année, n'avait donc pas fait l'objet d'une prévision au PAP 2019.

S'agissant de l'actualisation 2019, l'évaluation de la performance est fondée sur les statistiques portant sur les 7 premiers mois de l'année. Sur les deux cellules de crises ouvertes (crash aérien d'Ethiopian airlines et attentats au Sri Lanka), le Centre de crise et de soutien a traité au total quelque 2 600 appels avec de grandes fluctuations. Il a pu contenir le temps d'attente à 23 secondes par appel en moyenne, grâce à la mobilisation des agents d'astreinte, à l'appel aux volontaires de la Croix rouge, à une gestion fine des effectifs de réponse téléphonique prévoyant notamment des renforts lors des pics prévisibles consécutifs à la diffusion d'un communiqué de presse et aux journaux télévisés de 13h et 20h.

Une nouvelle amélioration sera recherchée en 2020, visant à passer sous le seuil de 20 secondes de temps moyen d'attente. Toutefois, cet indicateur pourrait être ponctuellement dégradé en cas de crises majeures.

OBJECTIF

Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

AXE 1 : LES PRINCIPALES NEGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. Méritent particulièrement d'être relevées les échéances suivantes en 2020 :

- Conférence de suivi de la Conférence sur le maintien de la paix en milieu francophone (1^{er} trimestre 2020) ;
- Présidence française du Conseil de sécurité (mai 2020) ;
- Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2020).

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action trouvera particulièrement à s'appliquer en 2019 à l'occasion des échéances suivantes :

- mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations unies par l'ensemble des organisations, agences, fonds, programmes et entité concourant à l'action des Nations unies en matière de développement ;
- suivi, mise en œuvre et parachèvement des réformes initiées par le Secrétaire général des Nations unies dans les domaines de la gestion, d'une part, et de la prévention et de la résolution des conflits, d'autre part.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

Faits saillants 2019 :

- Volet interne:

- Retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne : en raison de l'absence de ratification par le Royaume-Uni de l'accord de retrait négocié, le 10 avril 2019, les chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres ont convenu d'une nouvelle prolongation de la période de négociation prévue par l'article 50 du traité sur l'Union européenne, qui durera jusqu'à ce que le Royaume-Uni ratifie l'accord de retrait et au plus tard le 31 octobre 2019. Le 31 octobre 2019, si le Royaume-Uni n'a pas ratifié l'accord de retrait, et en l'absence de nouvelle prolongation, il sortira sans accord de l'Union européenne. Une telle « sortie sèche » aurait en 2020 des conséquences importantes, qui seront en partie atténuées, pour l'Union, par les mesures de contingence adoptées par l'Union et par les États membres. A l'inverse, si le Royaume-Uni ratifie l'accord de retrait, l'entrée en vigueur de celui-ci ouvrira en 2020 une période de transition, pendant laquelle le Royaume-Uni continuera à appliquer le droit de l'Union. Cette période de transition permettra également de lancer les négociations sur la relation future avec le Royaume-Uni devenu État tiers, sur la base de la déclaration politique endossée par les chefs d'État et de gouvernement le 25 novembre dernier ;
- Négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) post-2020 : la proposition de la Commission a été présentée le 2 mai 2018, complétée, entre mai et juin 2018, des propositions d'actes sectoriels régissant les programmes de dépenses de l'Union. Depuis, la négociation au Conseil a progressé tant au niveau sectoriel (dix "compréhensions communes" entre le Conseil et le Parlement européen et onze mandats partiels du Conseil à l'issue de la présidence roumaine) qu'au niveau global (élaboration d'un projet d'accord entre les Chefs d'Etat ou de gouvernement sous forme d'un menu d'options). Si les conclusions du Conseil européen des 20 et 21 juin 2019 fixent l'objectif d'un accord avant la fin de l'année 2019, on ne peut cependant exclure que, compte-tenu des enjeux structurants pour les principales politiques de l'Union dans un contexte marqué par le retrait du Royaume-Uni, les négociations s'étendent à 2020. En tout état de cause, l'année 2020 comportera la finalisation des négociations avec le Parlement européen sur l'accord global et l'ensemble des textes régissant le CFP ;

- Volet externe:

- Politique commerciale, il s'agira, dans un contexte international marqué par de fortes tensions et la multiplication de mesures unilatérales, de poursuivre les efforts en faveur d'une refondation de l'OMC, ainsi qu'y a appelé le Président de la République. Parallèlement, des négociations commerciales importantes vont se poursuivre ou s'engager avec un certain nombre de nos grands partenaires (Mexique, Australie, Nouvelle Zélande,...). Dans ce cadre, nous devons également continuer de promouvoir la prise en compte dans les accords des obligations relatives à la lutte contre le changement climatique (Accords de Paris), de même que la création d'un « procureur commercial européen », chargé de veiller à la mise en œuvre effective des accords commerciaux ;
- En ce qui concerne les questions de défense, l'année 2020 sera marquée par l'adoption des propositions de la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier l'adoption et la mise en œuvre du règlement instaurant un fonds européen de défense et par le développement de la coopération structurée permanente. Il s'agira de consolider et de concrétiser ces nouveaux outils et de faire avancer la discussion sur

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

la Facilité européenne de paix. Il s'agira aussi de promouvoir de nouveaux chantiers, en travaillant notamment à l'opérationnalisation de l'article 42-7 du traité de l'Union européenne (TUE) afin de renforcer la solidarité européenne en matière de défense, en renforçant l'action de l'UE en matière de soutien à l'innovation de rupture duale, en améliorant le pilier opérationnel de la PSDC militaire et en développant de nouvelles initiatives pour exploiter, dans le domaine de la défense, les opportunités offertes par d'autres politiques de l'Union : la mobilité militaire, la fiscalité, les outils financiers. En matière opérationnelle, il conviendra de suivre les développements de l'opération Sophia et d'accompagner le déploiement d'une mission de PSDC civile en RCA. Il sera nécessaire de suivre également la mise en œuvre de la réforme de la PSDC civile ;

- S'agissant de la relation franco-allemande, la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle constitue le dossier prioritaire, en lien avec le prochain Conseil des ministres franco-allemand qui aura lieu à l'automne. Les projets présentés dans le traité font l'objet d'un suivi interministériel coordonné par la sous-direction de l'Allemagne et de l'Europe alpine et adriatique (DUE/AAA). Il conviendra de suivre la présidence croate de l'Union européenne au 1er semestre 2020 ainsi que son articulation avec la présidence allemande qui lui succédera.
- Par ailleurs, le volet bilatéral doit continuer de faire l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse du dialogue régulier avec les États membres de la zone couverte par la direction de l'Union européenne ou du suivi avec plusieurs d'entre eux de partenariats stratégiques renouvelés qui s'inscrivent dans une perspective européenne.

INDICATEUR

Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	67	23	70	60	60	20
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,58	5,71	SO	5,72	5,70	5,70

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) =

Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. Les mandats dits "en baisse" s'entendent désormais des OMP dont le plafond de personnels militaires et de police est en diminution (et non plus du budget des OMP).

Sous-indicateur 2 - Effectifs totaux des administrateurs français au sein de Secrétariat des Nations unies à New-York et comparaison avec autres effectifs = Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres.

Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)

En juillet 2019, le budget des opérations de maintien de la paix a été adopté en baisse pour la cinquième année consécutive, au terme de négociations difficiles qui ne se sont achevées qu'après le début de l'année fiscale concernée. En dépit de la forte pression maintenue par l'administration américaine et des tensions apparues au sein de certains groupes régionaux de négociation, les baisses sont cependant restées limitées (inférieures à 2% des demandes initiales). Les priorités françaises ont par ailleurs été préservées.

Pour 2020, un maintien de la pression baissière sur les budgets et effectifs peut être anticipé. La MINUAD pourrait quant à elle fermer en 2020.

Sous-indicateur 2 - Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs

Si l'on constate une légère tendance à la baisse des effectifs du Secrétariat à New-York (-2,8%), la France est moins affectée que d'autres, dont les États-Unis, par cette baisse. Elle perd neuf emplois en 2019 mais sa part demeure stable. L'élément majeur à noter est la progression très rapide des cadres chinois à New-York. La France qui était, depuis des années, la deuxième nationalité représentée parmi les administrateurs à New York, perd ce rang en 2019, qui revient à la Chine. Ce pays voit le nombre de ses administrateurs progresser de 24 en deux ans, alors que le volume des effectifs français sur cette période reste constant.

INDICATEUR

Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	SO	598	SO	600	600	600
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	SO	72	SO	75	75	75

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux

Sous-indicateur 2 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux

Sur le volet bilatéral, on notera l'importance prise par la préparation des dossiers pour les autres autorités publiques. Tout comme en 2019, l'année 2020 sera dense en préparation de dossiers bilatéraux en particulier du fait des nombreuses échéances européennes et de nos priorités pour « Agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique » ainsi que le Président l'a souligné.

Sous-indicateur 2 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes

Les indicateurs finalisés de l'année de 2018 montrent en particulier que les réunions européennes dites spécifiques (art. 50 notamment) ont été nombreuses. Dans le cadre des négociations du CFP qui vont prendre de l'ampleur dans les prochaines semaines et en 2020, il n'est pas à exclure que des réunions spécifiques soient à l'ordre du jour des agendas européens.

OBJECTIF

Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) en assure l'optimisation, qu'il s'agisse des ressources humaines, des systèmes d'information et de télécommunications, de la politique immobilière ou de la politique des achats.

Le troisième objectif présente cinq indicateurs interministériels qui témoignent de l'engagement du MEAE à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, dans le respect des priorités d'Action publique 2022, ceci afin de mieux accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les spécificités du ministère, notamment sa forte présence à l'étranger, rendent parfois difficile la démarche de comparaison entre les ministères. Malgré cela, le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

INDICATEUR

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,40	4,43	4,61	4,59	4,68	4,63

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des ressources humaines.

Mode de calcul :

Le taux inscrit est le taux d'emploi direct déclaré au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique). Pour le calcul de ce taux, l'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) est constitué de l'ensemble des personnes mentionnées par les articles L. 5212-13 et suivants du code du travail rémunérées au 1er janvier de l'année écoulée. L'effectif total pris en compte est constitué de l'ensemble des agents rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée. Sont exclus de l'assiette les volontaires internationaux, les vacataires, les policiers et les militaires hors-budget, ainsi que les recrutés locaux.

La déclaration au FIPHFP se faisant en N+1 sur la base des effectifs au 1er janvier N, la prévision actualisée affichée pour 2019 correspond à ce qui va être déclaré auprès du FIPHFP en 2020 au titre de l'année 2019. La prévision affichée pour 2020 correspond à ce qui sera déclaré auprès du FIPHFP en 2021 au titre de l'année 2020.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Prévision actualisée 2019 :**

La prévision actualisée 2019 est inférieure à la prévision initiale en raison de départs à la retraite plus nombreux que prévus au sein de la population ciblée. Par ailleurs, un certain nombre d'agents n'ont pas procédé au renouvellement de leur reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) d'où une baisse du taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987. En effet, sur 7 293 agents de droit public que compte le ministère, le nombre de BOE prévisionnel s'élevait à 336 alors que 333 ont été recensés comme BOE et ce, en dépit des 10 recrutements effectués selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 en 2018 (1 agent de catégorie A+, 4 agents de catégorie A, 3 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie C).

Les agents sont dorénavant sensibilisés à l'expiration de leur RQTH. Un accompagnement dans leurs démarches de renouvellement leur est proposé afin d'éviter toute rupture dans la prise en compte de leur statut de BOE.

Prévision 2020 :

Le MEAE se fixe pour cible, à l'horizon 2020, d'atteindre le taux d'emploi légal de 6 %, qui prend en compte à la fois les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les dépenses pour le handicap.

Toutefois, de nouvelles dispositions entrant en vigueur le 1er janvier 2020 vont avoir une incidence sur le taux d'emploi du ministère :

- l'ordonnance 2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique. Les militaires autres que ceux mentionnés à l'article L241-2 (les invalides de guerre) vont sortir du périmètre des emplois réservés. Il ne sera donc plus possible de comptabiliser les anciens militaires valides parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- le décret n° 2019-645 du 26 juin 2019 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique qui précise les modalités applicables à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur public. Il fixe le pourcentage maximum de la contribution exigible des employeurs publics que peut atteindre le montant de la déduction relative aux dépenses consacrées à la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des élèves ou étudiants handicapés au sein des écoles, des établissements scolaires et des établissements d'enseignement supérieur.

A ce stade, il ne nous est pas encore possible d'estimer l'impact de ces mesures.

INDICATEUR

Efficiences de la fonction support

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
1. Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,26	2,28	2,26	2,26	2,26	2,27
- Effectifs gérés	effectifs physiques	13 694	13 531	13 774	13 761	13 731	13 266
2. Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 514	1 512	1 466	1 468	1 598	1 466
- Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	15 229	15 441	15 250	15 356	15 256	15 170

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des ressources humaines, direction des systèmes d'information, direction des affaires financières.

Mode de calcul :

Le sous-indicateur 1 « Ratio d'efficacité de la fonction ressources humaines », développé dans le cadre d'une méthodologie interministérielle, rapporte :

- un numérateur comprenant les effectifs gestionnaires consacrant la majeure partie de leur activité à la gestion d'autres agents, sans pour autant les encadrer, conformément à la définition de la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083. Les effectifs concernés ici sont donc limités à la DRH, en administration centrale, exprimés en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre de chaque année. Il n'a pas été jugé utile d'appliquer un coefficient de minoration aux effectifs gérants ;
- un dénominateur comprenant l'effectif total du ministère, à l'exclusion des effectifs partiellement gérés (fonctionnaires détachés ou mis à disposition et militaires hors budget), exprimé en effectifs physiques.

Le sous-indicateur 2 « Ratio d'efficacité bureautique » représente le coût annuel moyen d'un poste de travail bureautique exprimé en €/poste, pour un parc donné de postes de travail. Conformément à la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083, ce ratio rapporte :

- un numérateur comprenant les dépenses informatiques telles que définies par les axes bureautiques Chorus, les dépenses de télécommunications individuelles en administration centrale et à l'étranger, et les dépenses de personnel ressource en administration centrale et sur l'ensemble du réseau à l'étranger affecté au support bureautique (T2) ;
- un dénominateur correspondant aux effectifs physiques, suivant la règle du plus petit dénominateur commun entre les effectifs physiques et la moyenne des postes bureautiques.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

En 2019, le ratio gérant-géré devrait s'établir à 2,26%. Les effectifs gérés augmentent par rapport à 2018 du fait du transfert de 394 agents au ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, sans hausse du nombre d'agents de la direction des ressources humaines. La prévision du nombre

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

d'agents gérés baisse légèrement par rapport au PAP 2019, du fait d'une prévision d'exécution du schéma d'emploi (-160 ETP) supérieure à celle inscrite en PLF 2019 (-130 ETP).

En 2020, le ratio devrait rester stable malgré la poursuite de la mise en œuvre de la réduction des effectifs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Sous-indicateur 2 - Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio prévisionnel pour 2019 s'établit à 1 468€ par poste informatique, en ligne avec la prévision initiale du PAP 2019 (1 466€/poste). Les dépenses de bureautique sont stabilisées. La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite en 2019 par le transfert vers le MEAE de plus de 300 agents, essentiellement en G5 (agents de droit local), ce qui a augmenté le volume de nos emplois sous plafond mais dans une proportion inférieure à ce qui était initialement prévu (-13 ETPT par rapport au PAP 2019). Ceci conduit à une légère augmentation du coût par personne.

En 2020, le ratio d'efficacité bureautique devrait progresser de façon significative (+8,9%). En effet, dans le cadre de la poursuite de la modernisation des postes de travail vers Windows 10, 2 M€ de crédits supplémentaires sont investis, (à titre exceptionnel) sur le budget 2020. En conséquence, avec un effectif en baisse (-30 ETP), le ratio dépenses/poste de travail va augmenter.

Le nombre de postes bureautiques s'élève en septembre 2019 à 15 441 postes, dont 13 972 pour le réseau EOLE France/étranger et 1 469 pour les développements logiciels et stations internet. Il devrait s'établir en fin d'année 2019 à 15 356. La hausse par rapport à la prévision initiale s'explique par l'augmentation du nombre de prestataires sur les projets majeurs. Le nombre de postes devrait se stabiliser à 15 256 en 2020.

INDICATEUR**Efficiences de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,8	14,8	14,8	14,4	14,1	14,1
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	10,14	10,71	8,62	9,02	8,78	8,36
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	9,61	13,71	14,42	15,04	15,82	12,50

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'immobilier et de la logistique, direction des ressources humaines, direction des affaires financières.

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 57 258 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 141 962 m² pour la France et 1 435 139 m² pour l'étranger (données CHORUS). Les surfaces peuvent changer à la marge d'une année à l'autre compte tenu de la fiabilisation des données dans Chorus, réalisée de façon périodique.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 1 - Ratio SUN / Poste de Travail**

La prévision actualisée 2019 se base sur une SUN stable par rapport à la prévision initiale malgré la poursuite des opérations de fiabilisation menées à l'étranger. De plus, les effectifs travaillant sur les différents sites de l'échantillon sont un peu plus nombreux que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du PAP 2019. Il en résulte une légère amélioration du ratio par rapport à 2018 et à la prévision initiale. La cible ambitieuse de 14,1 m²/poste de travail fixée pour 2020 est par ailleurs confirmée. La SUN devrait en effet diminuer en 2020 grâce au projet Quai d'Orsay 21 et à des opérations de regroupement, relocalisation ou rationalisation de l'espace à l'étranger. Il faut toutefois noter que de nombreux consulats et ambassades, implantés dans des bâtiments historiques, ne permettent pas une rationalisation optimale des surfaces.

Sous-indicateur 2 - Ratio entretien courant / SUB

Les dépenses pour l'entretien courant (prévision actualisée 2019) sont en baisse par rapport à 2018 (réalisation) : elles diminuent de 10,4% en France et de 18,8% à l'étranger. Les dépenses sont toutefois légèrement supérieures à la prévision initiale (+4,6%), essentiellement à l'étranger. La surface utile brute (SUB) est estimée précisément à 1 435 139 m² pour 2019 contre 1 597 898 m² en 2014 soit -10,19% de SUB en 5 ans. Par ailleurs, le MEAE procède, lorsque cela est possible, à la relocalisation de ses ambassades vers des bâtiments plus adaptés/modernes (plateaux de bureaux notamment), au regroupement de ses services voire à des co-localisations avec des partenaires européens avec l'objectif de s'approcher au mieux des ratios de la DIE. Enfin, la baisse de la SUB peut également passer par les cessions (12 en 2018, Londres, Edimbourg, Lisbonne par exemple). Pour 2019, les prévisions de cessions ont été estimées comme les deux années précédentes à 30 M€. D'autres opérations sont à un stade avancé mais les délais liés à la confirmation des ventes et à leur enregistrement font que les encaissements risquent désormais de se déplacer à l'année suivante. Les prévisions pour 2020 s'orientent aussi sur des produits de cession de 30 M€, sachant qu'une trentaine de biens domaniaux font l'objet de démarches de ventes à des stades d'avancement divers.

Sous-indicateur 3 - Ratio entretien lourd / SUB

Le ratio est en augmentation en 2019 (prévision actualisée) par rapport à 2018 (réalisation) et à la prévision initiale pour 2019.

Pour la partie France, les principales opérations ont concerné des travaux de première urgence au château de la Celle Saint-Cloud ainsi que dans le sous-sol et les cuisines de l'Hôtel du ministre, la mise aux normes du système de production d'eau chaude sanitaire à l'Hôtel du ministre, l'autonomisation du dispositif de chauffage, la ventilation et climatisation (CVS) sur le site de Convention, la réhabilitation de sanitaires vétustes et de salles de réunion au Quai d'Orsay, aux Invalides et à Convention. Il est à noter que les interventions diverses que nécessitent les sites nantais (mise en conformité incendie et accessibilité, remise à niveau de la ventilation, remplacement du groupe de production eau froide, sécurisation des installations techniques (courants forts), extension du centre des archives (CADN) à Casterneau, ainsi que diverses opérations de maintenance (portails, ascenseurs, chauffage, infiltration d'eau...) ont pour conséquence l'augmentation du montant dévolu au marché de maintenance multi-techniques lors de son renouvellement en janvier 2020.

Pour l'étranger, plus de 300 opérations sont concernées, notamment certains projets d'envergure comme la restauration des façades des bâtiments du campus diplomatique de Chanakyapuri en Inde (estimée à 8,82 M€ sur cinq ans), le regroupement de la représentation permanente auprès de l'OSCE avec l'ambassade de France en Autriche (estimée à 4,0 M€ sur deux ans) et la rénovation du consulat général à New York (estimée à 4 M€ sur trois ans). En parallèle, le ministère mobilisera les ressources supplémentaires disponibles afin de mener une opération prioritaire pluriannuelle de mise à niveau des installations électriques des postes à l'étranger qui se trouvent dans les pays les plus à risques, ainsi que dans ceux où le climat et les conditions locales sont les plus pénalisants. Enfin la campagne de diagnostics amiante que le MEAE mène dans tout son réseau diplomatique, à raison de 1 M€ par an de 2018 à 2021, sera poursuivie.

INDICATEUR

Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	42,5	58,9	11,0	80,4	80,4	0
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	113,7	16,7	16,7	28,8	28,8	0
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	6,4	8,1	0	7,5	1,9	0
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	22,0	26,8	9,1	32,7	20,5	5,4

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des immeubles et de la logistique, direction des systèmes d'information.

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 lorsqu'elles existent.

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateurs - Projets informatiques (SIC)

En 2019, le MEAE participe à deux grands projets informatiques parmi les 50 projets sensibles de l'État identifiés par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DINSIC). Les projets transverses, portés par plusieurs ministères, ne sont plus inclus dans le calcul de cet indicateur depuis 2018.

Projets DINSIC	Initialisation	Coût prévisionnel TTC (en M€)	Coût révisé TTC (en M€)	Durée prévisionnelle (en années)	Durée révisée (en années)
SAPHIR	2015	2,8	7,3	3,8	5,1
CROCUS	2016	12,6	12,6	4,9	6,0

Le projet SAPHIR (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique et permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. La version pilote a été déployée en production le 10 mai 2019. Actuellement, les travaux se concentrent sur les tâches de développement des fonctionnalités de la version cible prévue à l'automne 2019.

Saphir est une interface web de versement qui s'appuie sur la solution VITAM développée par notre ministère en collaboration avec celui des armées et de la culture.

Cette solution embarquée étant récente, il est nécessaire en 2020 de travailler sur la stabilisation de ce système dont l'architecture est complexe, puisque 60 serveurs sont nécessaires pour son déploiement.

En second lieu, l'objectif principal de Saphir est de permettre le versement automatisé des données présentes dans les applications métiers du ministère. Pour ce faire, chaque application versante doit extraire ses données destinées à être archivées. Un module de Saphir sera appelé par ces applications versantes afin qu'il procède à l'archivage proprement dit.

Ce processus automatisé de versement ainsi que l'accompagnement au développement de l'extraction des données des applications versantes est l'objectif principal en 2020 du projet Saphir.

Enfin, dans l'objectif de sécuriser l'infrastructure du projet, nous prévoyons d'étudier la possibilité d'installer l'application sur un 3ème site physique. En effet, l'architecture actuelle impose que Saphir-VITAM soit installé sur 2 sites distincts pour des raisons de sécurité.

Le projet CROCUS, successeur de « Corège », concerne le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion budgétaire et comptable à l'étranger. L'objectif de déploiement d'une version complète au 1er janvier 2020 ne pourra pas être tenu en raison de contraintes métiers ; par conséquent ce déploiement est décalé d'un an à janvier 2021.

Sous-indicateurs - Projets immobiliers

En ce qui concerne les projets immobiliers, l'indicateur ne s'appuie pas sur le programme budgétaire 105 mais sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État » - CAS 723 -, programme interministériel placé sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État, anciennement France Domaine, et alimenté par les produits de cessions des ministères.

Six grands projets immobiliers sont pris en compte dans le périmètre de l'indicateur pour la réalisation 2019. Les opérations sont classées en 2 rubriques selon l'avancement de l'opération immobilière : en phase « travaux » ou en phase « études de conception ».

Pays	Projet	Initialisation	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)	Ecart durée (année)	Coût initial du projet (M€)	Coût révisé du projet (M€)	Dépassement de coût (M€)
Opérations en travaux								
Nigeria	Construction d'un campus diplomatique	2011	4	8	+4	12,0	20,0	+8,0
France	Modernisation	2017	5	7	+2	80,0	78,0	-2,0
Opérations en études								
Gabon	Construction de l'ambassade	2015	4	5	+1	13,0	16,0	+3,0
Qatar	Relocalisation de l'ambassade	2014	4	5	+1	12,0	12,0	0,0
Corée du Sud	Relocalisation de l'ambassade	2016	4	4,5	+0,5	13,3	14,6	+1,3
Japon	Institut français	2016	5	5	0	10,0	10,2	+0,2

Concernant l'étranger, les dépassements en coût et en délai des opérations en phase « travaux » sont généralement induits par une modification en cours de projet du cahier des charges ou par des décalages de calendrier.

· A **Abuja (Nigéria)**, un retard dans la délivrance du permis de construire par les autorités locales et une défaillance de l'entreprise principale expliquent le délai supplémentaire de quatre ans de l'opération ainsi qu'une part de l'augmentation du montant alloué à l'opération. L'augmentation du coût du projet s'explique surtout par l'ajout de prescriptions sécuritaires demandées en phase d'étude de conception. Par ailleurs, des difficultés d'approvisionnement (douanes) ont allongé la durée des travaux et leur montant. Ensuite, un litige introduit par l'entreprise a entraîné une suspension de fait du chantier de plusieurs mois. Enfin l'entreprise se heurte à un problème de mise en œuvre du vitrage, notamment au niveau de la résidence.

· A **Doha (Qatar)**, le déménagement de notre chancellerie et de la résidence vers le nouveau quartier diplomatique a été décidé en accord avec les autorités qatariennes en 2010, moyennant la mise à disposition d'un terrain adapté et la prise en charge d'une partie des frais de construction. Le chiffrage du projet au stade des études d'avant-projet a fait apparaître un dépassement et la recherche d'économies a entraîné un délai de 6 mois supplémentaires. Le permis de construire (phase DC2) devait être obtenu à l'automne 2018 mais il n'a pas encore été délivré à la date d'août 2019. Sur cette base, la livraison du bâtiment est envisagée en 2021. Enfin un surcoût, résultant de l'augmentation des surfaces de vitrages de sécurité demandée par la direction de la sécurité diplomatique (DSD) est estimé à 400 000 € environ.

· A **Libreville (Gabon)**, la construction de la nouvelle ambassade vise à regrouper sur le terrain de la résidence du chef de poste, la chancellerie diplomatique et le consulat actuellement situés en ville sur deux sites distincts. Le financement de l'opération est en partie assuré par la vente de terrains. Son coût révisé est de 16 M€ incluant 2,5 M€ consacré à la sécurité du site. Un concours d'architectes a été lancé et a permis de sélectionner un projet. Les

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

marchés de travaux ont été signés fin 2018. L'opération est en phase travaux depuis janvier 2019, permettant d'envisager une livraison fin 2020.

· **A Séoul (Corée du Sud)**, il a été décidé de construire une nouvelle ambassade sur le site de Hap Dong à côté de la résidence de l'ambassadeur, et d'y regrouper les services diplomatiques, culturels et économiques. Une partie du site est destinée à la vente après parcellisation. Le projet définitif de relocalisation de l'ambassade a été validé en novembre 2018. L'augmentation du budget de l'opération est due, d'une part à l'évolution du montant des travaux de sûreté et des lots architecturaux (dont la restauration du Pavillon - bâtiment classé) malgré un travail important d'optimisation, et d'autre part à l'intégration des coûts d'assurances et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Project Manager) pour les phases de négociation et de suivi des travaux afin de s'adapter aux pratiques du marché de la construction coréen. La mise en chantier de l'opération devrait intervenir dès la fin de l'année 2019 (appel à candidature, lancement de l'appel d'offres travaux...).

· **A Tokyo (Japon)**, la restructuration de l'Institut français du Japon porte sur une surface totale de 3 466 m² et comprend la rénovation des bâtiments historiques et une extension de 1 237 m². Les études sont finalisées et le permis de construire doit être délivré courant du mois d'août 2019, La date prévisionnelle d'achèvement des travaux est prévue à l'automne 2021. L'enveloppe de l'opération (10,2 M€) est respectée.

Concernant la France, l'unique grand projet d'investissement concerne le site du Quai d'Orsay.

Appelé « Quai d'Orsay 21 » (QO21), ce projet regroupe un ensemble d'opérations complexes destinées à rénover et à moderniser ce site historique :

- travaux préparatoires (curage, désamiantage, déplombage, démolitions) / 2,3 M€,
- projet dit de l'Aile des Archives faisant l'objet d'un concours européen d'architecture (réhabilitation de l'Aile des Archives, surélévation des ailes en retour, reconversion du centre enterré, construction d'un nouveau bâtiment en cœur de site) / 65,5 M€ (dont 7,2 M€ de maîtrise d'œuvre),
- projet « Aile des gardes et accueil du public », qui consiste en la rénovation de l'aile des gardes et en la mise aux normes de sûreté de l'entrée du 1, rue Esnault-Pelterie / 5,2 M€.

Au total, le projet QO21 est donc estimé à 78 M€ (coût révisé du projet). La baisse du coût global est due à la modification du périmètre du projet, les opérations de mises aux normes du site étant désormais comptabilisées à part, dans les opérations d'entretien lourd.

Le démarrage des travaux, initialement prévu en 2020, est reporté d'un an, en raison des difficultés rencontrées à finaliser l'APS. Ce dernier, remis par les architectes le 15 octobre 2018, présente des écarts techniques et financiers importants par rapport au programme et n'est toujours pas validé par le ministère.

INDICATEUR

Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	1,6	2,1	4	1,5	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données : Mission des achats / Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats.

Mode de calcul :

Gains relatifs aux actions d'achats = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés
Gains ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La direction des achats de l'Etat (DAE) a fait évoluer la méthodologie de calcul permettant d'établir les économies d'achat attribuées pour chaque ministère. Cette nouvelle approche pour la détermination des objectifs ministériels

d'économie d'achat pour le quadriennal 2019-2022 se base sur une assiette calculée non plus sur l'intégralité des dépenses d'achat de chaque administration mais sur les dépenses directement liées aux supports marchés qu'elle a elle-même portés. Par conséquent, les dépenses effectuées sur les marchés interministériels ou sur les conventions auprès des centrales d'achat (UGAP etc.) sont désormais exclues du périmètre de calcul.

Pour le MEAE, cet ajustement a des implications importantes puisqu'il a pour effet de réduire de l'ordre de 30 % l'assiette de calcul des économies d'achat.

En application de l'ancienne méthode de calcul, 2,1 M€ de gains ont été réalisés en 2018. Ce résultat est inférieur à l'objectif cible de 4 M€ mais supérieur à celui de l'année précédente (1,6 M€). Cette économie est notamment générée par un nombre restreint de marchés qui correspondent soit à de nouveaux projets d'achat, soit à des segments achat dont les dépenses n'étaient pas rationalisées par le passé. A contrario, il apparaît plus difficile de réaliser des économies d'achat sur des renouvellements de marchés qui avaient déjà fait l'objet d'une optimisation du besoin depuis 2015 sans risquer de baisser la qualité de la prestation.

La prévision de gains d'achat 2019 ainsi que la cible 2020 n'ont pas encore été communiquées par la DAE. Compte tenu de la nouvelle méthodologie de calcul et des difficultés à générer davantage d'économies d'achat, tel que cela a été exposé ci-dessus, le MEAE se fixe une prévision d'économie achat 2019 ainsi qu'une cible 2020 de respectivement 1,5 M€ et 2 M€.

Depuis plusieurs années, le MEAE s'inscrit pleinement dans une démarche de rationalisation des achats à travers plusieurs axes : adhésion aux marchés interministériels, mutualisation entre directions, recours à l'UGAP, utilisation de cartes achats, déploiement des cartes affaires.

Par ailleurs, le Département veille dans toute la mesure du possible à ce que ses marchés publics, au-delà de la recherche de l'efficacité économique, se conforment effectivement aux politiques transversales développées par la DAE (clauses en faveur des personnes éloignées de l'emploi, clauses environnementales, accès des PME à la commande publique, recours à des solutions innovantes).

Le MEAE veille notamment à promouvoir l'achat de prestations auprès du secteur protégé par la mise en place de marchés réservés dont les bénéficiaires vont au-delà de l'insertion professionnelle de personnes handicapées. Ces marchés permettent de baisser la contribution payée auprès du FIPHFP et génère donc des économies indirectes qui ne sont pas identifiées dans les indicateurs ci-dessus. Cette démarche a notamment abouti à la signature récente d'une convention avec le GESAT qui agit comme un facilitateur des relations entre le MEAE et le secteur du travail protégé.

Enfin, un dispositif mis en place en 2019 sur la parité femme/homme au sein des entreprises travaillant pour le MEAE fera l'objet d'un premier rapport en 2020.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 262 766	22 214 846	0	3 660 478	92 138 090	80 000
02 – Action européenne	11 297 003	15 000	0	45 730 001	57 042 004	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	674 211 682	674 211 682	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 237 390	3 951 832	0	32 375 813	103 565 035	1 070 000
06 – Soutien	125 443 465	88 728 408	12 070 000	0	226 241 873	465 000
07 – Réseau diplomatique	400 826 801	197 875 164	36 861 487	0	635 563 452	5 550 000
Total	671 067 425	312 785 250	48 931 487	755 977 974	1 788 762 136	7 165 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 262 766	22 214 846	0	3 660 478	92 138 090	80 000
02 – Action européenne	11 297 003	15 000	0	45 730 001	57 042 004	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	676 211 682	676 211 682	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 237 390	3 951 832	0	32 375 813	103 565 035	1 070 000
06 – Soutien	125 443 465	95 546 119	12 070 000	0	233 059 584	465 000
07 – Réseau diplomatique	400 826 801	183 939 498	36 861 487	0	621 627 786	9 100 000
Total	671 067 425	305 667 295	48 931 487	757 977 974	1 783 644 181	10 715 000

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 236 821	30 862 362	0	2 783 145	99 882 328	100 000
02 – Action européenne	10 766 661	15 000	0	43 595 467	54 377 128	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	682 841 551	682 841 551	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 715 117	3 951 832	0	32 375 813	104 042 762	1 070 000
06 – Soutien	118 261 059	93 440 752	12 570 000	0	224 271 811	162 000
07 – Réseau diplomatique	398 009 414	179 066 561	33 516 040	0	610 592 015	6 830 000
Total	660 989 072	307 336 507	46 086 040	761 595 976	1 776 007 595	8 162 000

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 236 821	30 862 362	0	2 783 145	99 882 328	100 000
02 – Action européenne	10 766 661	15 000	0	43 595 467	54 377 128	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	682 841 551	682 841 551	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 715 117	3 951 832	0	32 375 813	104 042 762	1 070 000
06 – Soutien	118 261 059	91 262 416	12 570 000	0	222 093 475	162 000
07 – Réseau diplomatique	398 009 414	178 607 830	33 516 040	0	610 133 284	6 830 000
Total	660 989 072	304 699 440	46 086 040	762 595 976	1 774 370 528	8 162 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	660 989 072	671 067 425	0	660 989 072	671 067 425	0
Rémunérations d'activité	509 286 805	516 947 800	0	509 286 805	516 947 800	0
Cotisations et contributions sociales	147 486 121	149 899 145	0	147 486 121	149 899 145	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 216 146	4 220 480	0	4 216 146	4 220 480	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	307 336 507	312 785 250	5 095 000	304 699 440	305 667 295	5 095 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	307 336 507	312 785 250	5 095 000	304 699 440	305 667 295	5 095 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	46 086 040	48 931 487	1 000 000	46 086 040	48 931 487	4 550 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	43 586 040	48 056 487	1 000 000	43 586 040	48 056 487	4 550 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 500 000	875 000	0	2 500 000	875 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	761 595 976	755 977 974	1 070 000	762 595 976	757 977 974	1 070 000
Transferts aux ménages	761 595 976	755 977 974	1 070 000	762 595 976	757 977 974	1 070 000
Total	1 776 007 595	1 788 762 136	7 165 000	1 774 370 528	1 783 644 181	10 715 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 262 766	25 875 324	92 138 090	66 262 766	25 875 324	92 138 090
02 – Action européenne	11 297 003	45 745 001	57 042 004	11 297 003	45 745 001	57 042 004
04 – Contributions internationales	0	674 211 682	674 211 682	0	676 211 682	676 211 682
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 237 390	36 327 645	103 565 035	67 237 390	36 327 645	103 565 035
06 – Soutien	125 443 465	100 798 408	226 241 873	125 443 465	107 616 119	233 059 584
07 – Réseau diplomatique	400 826 801	234 736 651	635 563 452	400 826 801	220 800 985	621 627 786
Total	671 067 425	1 117 694 711	1 788 762 136	671 067 425	1 112 576 756	1 783 644 181

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Le budget du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » s'élève à 1 788,76 M€ en AE et à 1 783,64 M€ en CP, dont 671,07 M€ de crédits de titre 2.

Le programme 105 est le programme support du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il regroupe toutes les dépenses de fonctionnement des services en administrations centrales et des implantations à l'étranger. Parmi les crédits hors masse salariale (titre 2), les crédits de fonctionnement (titre 3) représentent 27,5 % des dépenses du programme.

Il couvre également les contributions de la France aux organisations européennes et internationales, ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix. En intégrant les autres subventions versées, les crédits d'intervention (titre 6) représentent 68 % des dépenses hors titre 2 du programme.

Enfin, il couvre des dépenses d'investissement notamment en matière de systèmes d'information et de communication, et de travaux immobiliers ou de sécurisation. Les crédits d'investissement (titre 5) représentent 4,5 % des dépenses hors titre 2.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+925 799	+137 293	+1 063 092	+1 427 574	+1 427 574	+2 490 666	+2 490 666
Transfert AP 2022 clause de revoyure	144 ►				+600 000	+600 000	+600 000	+600 000
Transfert AP 2022 clause de revoyure	305 ►				+203 000	+203 000	+203 000	+203 000
Transfert AP 2022 clause de revoyure	176 ►				+74 325	+74 325	+74 325	+74 325
Transfert AP 2022 clause de revoyure	310 ►				+40 800	+40 800	+40 800	+40 800
Transfert AP 2022 clause de revoyure	302 ►				+41 500	+41 500	+41 500	+41 500
ONAC Tunis - Transfert personnel nécropole	169 ►	+69 424	+14 330	+83 754			+83 754	+83 754

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger - AP 2022 (adaptation du réseau DSFIPE)	156 ►	+686 960	+122 963	+809 923			+809 923	+809 923
Fermeture des IF Norvège, Brésil & Costa Rica - transfert masse salariale	185 ►	+169 415		+169 415			+169 415	+169 415
Fermeture des IF Norvège, Brésil & Costa Rica - Transfert frais de fonctionnement	185 ►				+467 949	+467 949	+467 949	+467 949
Transferts sortants		- 132 179	-20 688	- 152 867	-2 500	-2 500	- 155 367	- 155 367
Réforme de la gestion des retraites de l'Etat - Ministère des affaires étrangères	► 156	-42 179	-20 688	-62 867	-2 500	-2 500	-65 367	-65 367
DIGES (Délégation interministérielle aux grands événements sportifs)	► 124	-90 000		-90 000			-90 000	-90 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+17	
ONAC Tunis - Transfert personnel nécropole	169 ►	+4	
Réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger - AP 2022 (adaptation du réseau DSFIPE)	156 ►	+8	
Fermeture des IF Norvège, Brésil & Costa Rica - transfert masse salariale	185 ►	+5	
Transferts sortants		-2	
Réforme de la gestion des retraites de l'Etat - Ministère des affaires étrangères	► 156	-1	
DIGES (Délégation interministérielle aux grands événements sportifs)	► 124	-1	

Dans le cadre de la clause de revoyure de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger (chantier de transformation de l'action publique « Action publique 2022 »), cinq transferts de crédits hors T2 ont été finalisés pour un montant de 959 625 € :

- un transfert entrant en provenance du programme 144 - Environnement et prospective de la politique de défense pour un montant de 600 000 €.
- un transfert entrant en provenance du programme 305 - Stratégie économique et fiscale pour un montant de 203 000 €.
- un transfert entrant en provenance du programme 176 - Police nationale pour un montant de 74 325 €.
- un transfert entrant en provenance du programme 310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice pour un montant de 40 800 €.
- un transfert entrant en provenance du programme 302 - Facilitation et sécurisation des échanges pour un montant de 41 500 €.

Ce même chantier de transformation de l'action publique « Action publique 2022 » est à l'origine de l'adaptation du réseau de la DSFIPE à l'étranger et d'un transfert sur le titre 2 d'un montant de 686 960 € hors CAS et de 122 963 € sur le CAS (total de 809 923€).

La fermeture prévue pour 2020 d'établissements à autonomie financière relevant jusque là du programme 185 et la rebudgétisation de leurs services supports sur le programme 105 est à l'origine d'un transfert de 467 949 € de crédits hors titre 2, de 169 415 € en masse salariale et de 5 ETPT.

Dans le cadre de la réforme du réseau de l'État à l'étranger (RREE), un transfert entrant en provenance du programme 169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant – pour un montant de 83 754 € de titre 2 (dont

69 424 € hors CAS Pensions et 13 330€ CAS Pensions) entérine le transfert au MEAE de 4 agents (3 agents de droit local et un agent de catégorie C) en charge de la supervision de l'entretien des nécropoles françaises en Tunisie au sein de l'antenne locale de l'Office national des anciens combattants (ONAC). Cette antenne fermant, l'entretien de ces nécropoles est attribué à la direction du patrimoine, de la mémoire et des archives (DPMA) au sein du MINARM qui transfère ses effectifs soutien à l'étranger au MEAE dans le cadre de la RREE.

La réunion interministérielle du 28 mai 2015 a prévu le transfert sortant d'un ETP à destination du P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local – et de la masse salariale y afférente, évaluée à 62 867 € (dont 42 179 € hors CAS Pensions et 20 688 € CAS Pensions) dans le cadre de la prise en charge par le service des retraites de l'État du traitement de l'ensemble des demandes de pension des fonctionnaires.

Un transfert sortant à destination du programme 124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative – accompagne le transfert, tel que convenu à la réunion interministérielle du 23 avril 2019, de la rémunération d'un ETP (90 000 € hors CAS Pensions), recruté en qualité de chef de projet chargé de coordonner les administrations et collectivités dans le cadre du déploiement d'un outil numérique pérenne de présentation et d'achat de services à destination des touristes.

MESURES DE PÉRIMÈTRE

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI en administration centrale	2 174	0	-2	+38	+27	+36	-9	2 237
Titulaires et CDI dans le réseau	1 525	0	+7	-1	-19	-14	-5	1 512
CDD et volontaires internationaux	615	0	0	-39	-14	+9	-23	562
Militaires	622	0	0	+9	+3	+13	-10	634
Agents de droit local	3 135	0	+10	-12	-26	-23	-3	3 107
Total	8 071	0	+15	-5	-29	+21	-50	8 052

1 - L'évolution du plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'année 2019 découle de:

- la mise en œuvre du schéma d'emplois 2020 (-81 ETP). Valorisé en équivalent temps plein travaillé (ETPT), l'impact du schéma d'emplois 2020 sur le plafond d'emplois 2020 s'établit à -112 ETPT, et se décline comme suit :

	2020	105	151	185	209	Total
G1	-5	4	-1	-1	-3	
G2	-10	0	0	0	-10	
G3	-23	-3	-7	-20	-53	
G4	-9	-8	-1	-3	-21	
G5	-3	-22	0	0	-25	

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Total	-50	-29	-9	-24	-112
--------------	------------	------------	-----------	------------	-------------

- l'effet extension année pleine du schéma d'emplois 2019 prévu en LFI 2019 (-130 ETP) à 16 ETPT :

2019	105	151	185	209	Total
G1	36	8	1	3	48
G2	-14	-15	0	0	-29
G3	9	1	3	6	19
G4	13	0	0	0	13
G5	-23	-9	-1	-2	-35
Total	21	-15	3	7	16

- l'application d'une correction technique de -30 ETPT destinée à prendre en compte la différence entre le schéma d'emplois inscrit en PLF (-130 ETP) et l'exécution du 2019 finalement prévu à -160 ETP conformément aux objectifs de réduction des effectifs mis en œuvre dans le cadre de l'exercice Action publique 2022.

1. – Par ailleurs, le plafond d'emplois sera affecté en 2020 par les mesures suivantes :

- le transfert de 12 ETPT (8 ETPT sur le programme 105 et 4 ETPT sur le programme 185), dont 11 G2 et 1 G5, lié à :
- l'extension en année pleine des transferts validés en LFI 2019 du fait de la fermeture de trésoreries à Rabat, Tunis, Dakar et Washington (10 ETPT) ;
- la fermeture en juin 2020 des trésoreries à Libreville et Alger (5 ETPT) ;
- la régularisation de trois ETP d'EAF transférés par erreur sur du T2 en 2019 (3 ETPT).
- le transfert de 38 ETPT de G5 aux secrétariats généraux des ambassades sur le P105 (5 ETPT) et aux services de coopération et d'action culturelle sur le P185 (33 ETPT) dans le cadre de la réintégration des effectifs et de la masse salariale de 3 établissements à autonomie financière au Brésil, au Costa Rica et en Norvège (au titre de l'effet report 2019 et au titre des transferts intervenant en 2020) ;
- le transfert de 4 ETPT (3 G5 et 1 G2) du programme 169 vers le programme 105 au titre de l'entretien des nécropoles en Tunisie dont la mission était jusqu'à cette année assumée par l'antenne locale de l'office nationale des anciens combattants (ONAC) ;
- le transfert provisoire d'un ETPT (G1) au ministère des Sports (du programme 105 vers le programme 214) pour la délégation interministérielle pour les grands événements sportifs (DIGES) dans le cadre de la connexion des billetteries (sport, transport, offre culturelle et touristique) en prévision de la coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- le transfert d'un ETPT (G1) du programme 105 vers le ministère des comptes et de l'action publics (P156) au titre de la réforme de la gestion des retraites.

Au total, le plafond d'autorisation d'emplois évolue de -74 ETPT entre 2019 et 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Titulaires et CDI en administration centrale	556	133	7,60	556	163	7,80	0,00
Titulaires et CDI dans le réseau	305	0	8,30	287	0	8,20	-18,00
CDD et volontaires internationaux	342	0	7,40	342	0	8,20	0,00
Militaires	234	0	7,30	230	0	7,70	-4,00
Agents de droit local	233	0	7,90	217	0	7,70	-16,00
Total	1 670	133	7,69	1 632	163	7,93	-38,00

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2020 est de 209 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutées pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est égale à environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Par catégorie, les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	2 174	2 237
Services régionaux	0	0
Opérateurs	0	0
Services à l'étranger	4 660	4 619
Services départementaux	0	0
Autres	1 237	1 196

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Total	8 071	8 052

N.B. : les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	835
02 – Action européenne	104
04 – Contributions internationales	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	364
06 – Soutien	1 520
07 – Réseau diplomatique	5 229
Total	8 052

Les 8 052 ETPT du programme rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, des secrétaires d'État et secrétariat général) ;
- Inspection générale, Conseil des affaires étrangères, conseillers diplomatiques du Gouvernement, Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, Centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPEENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres pays de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 5 : COOPERATION DE SECURITE ET DE DEFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation (ressources humaines, affaires financières, systèmes d'information, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes) ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse.

Action 7 : RESEAU DIPLOMATIQUE

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 40

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
Rémunération d'activité	509 286 805	516 947 800
Cotisations et contributions sociales	147 486 121	149 899 145
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	110 801 178	113 014 860
- <i>Civils (y.c. ATI)</i>	85 442	85 755 00
- <i>Militaires</i>	25 358	27 259 8
- <i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>	363	60
- <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>	25 358	27 259 8
Cotisation employeur au FSPOEIE	815	60
Autres cotisations	36 684 943	36 884 285
Prestations sociales et allocations diverses	4 216 146	4 220 480
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	660 989 072	671 067 425
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	550 187 894	558 052 565
FDC et ADP prévus en T2		

Le montant de la contribution employeur au CAS pensions s'élève à 167,2 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel, dont 139,9 M€ au titre des personnels civils et de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) et 27,3 M€ au titre des personnels militaires. S'agissant du programme 105, la contribution totale est de 113 M€, répartis à hauteur de 85,7 M€ pour les pensions civiles et ATI et 27,3 M€ pour les personnels militaires.

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 3,8 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 430. Le montant prévu sur le programme 105 est de 0,7 M€.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)	
Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2019 retraitée	552,86
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	553,64
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	0,79
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,57
- GIPA	-
	0,1
	3
- Indemnisation des jours de CET	-
	0,6
	0
- Mesures de restructurations	0,0
	0
- Autres	-
	0,8
	3
Impact du schéma d'emploi	-8,82
EAP schéma d'emplois 2019	-3,86
Schéma d'emplois 2020	-4,95
Mesures catégorielles	2,93
Mesures générales	0,07
Rebasage de la GIPA	0,07
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	3,98
GVT positif	4,62
GVT négatif	-0,64
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,60
Indemnisation des jours de CET	0,60
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	6,44
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,09
Autres	6,53
Total	558,05

Le socle de prévision d'exécution 2019 hors CAS Pensions du programme 105 tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat et le compte épargne-temps, pour un total de -1,57 M€.

Les mesures de périmètres et de transfert pour 2020 se décomposent de la manière suivante :

- Le transfert des missions des trésoreries auprès des ambassades de France aux régies diplomatiques pour un montant de 686 960 € hors CAS pensions ;
- Un transfert de 169 415 € à partir du hors titre 2 suite à la fermeture des établissements à autonomie financière en Norvège, au Brésil et au Costa Rica;
- Un transfert de 69 424 € dans le cadre du transfert des fonctions support au sein du MEAE dans le cadre de AP 2022;
- Un transfert de -41 179 € vers le service des pensions de l'Etat;
- Un transfert de -90 000 € vers la délégation interministérielle aux grands événements sportifs.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 66 700 € sur le programme 105. Le nombre prévisionnel de bénéficiaires de la GIPA est de 52 pour l'ensemble du périmètre ministériel.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 0,6 M€ au titre du compte épargne-temps.

La ligne « Autres » de la rubrique "Debasages de dépenses au profil atypique" correspond au débasage de reports de charges exceptionnels pris en charge en 2019 (notamment des remboursements de personnels mis à disposition au titre de l'année 2018).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » intègre les prévisions d'économies relatives à la suppression progressive de l'IE-CSG. L'économie générée en 2020 par la suppression progressive de l'IE-CSG en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015 est toutefois marginale, l'économie liée à la dégressivité ayant été initialement prévue pour se réaliser sur trois ans jusqu'en 2018.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 105 est évalué à 4,62 M€ (soit 0,83 % de la masse salariale hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,64 M€ (-0,12 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 3,98 M€ (0,71 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique "Autres variations des dépenses de personnel" intègre principalement les crédits nécessaires à la couverture en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger connu au 1^{er} juillet 2019 ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2020 sur les rémunérations des ADL et les indemnités de résidence à l'étranger.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	47 286	53 832	48 370	41 758	48 320	42 712
Titulaires et CDI dans le réseau	136 837	139 488	139 365	133 596	136 218	135 966
CDD et volontaires internationaux	66 206	75 574	75 189	61 088	69 141	70 104
Militaires	129 231	117 028	127 185	124 988	113 132	122 776
Agents de droit local	26 087	24 316	23 699	21 959	20 468	19 948

Les coûts globaux correspondent aux coûts moyens 2018 communiqués dans le rapport annuel de performance 2018 majorés pour tenir compte du GVT positif, de l'évolution des effets de change et de prix sur la rémunération des personnels expatriés et de la norme de progression de la rémunération des agents de droit local.

Les coûts d'entrée et de sortie ci-dessus sont calculés sur l'ensemble du périmètre ministériel.

Pour les trois catégories d'emplois G1, G2 et G3, les coûts ont été consolidés sur la base de flux d'entrée et sortie en cohérence avec les données issues du nouveau SIRH ministériel SIRHius déployé à l'été 2015.

La comparaison entre prévision et réalisation doit tenir compte du profil de rémunération des agents recrutés par le ministère par catégorie (notamment contractuels expatriés, contractuels en administration centrale, fonctionnaires détachés sur contrat à l'étranger et volontaires internationaux s'agissant des G3).

Pour les agents expatriés relevant des trois catégories d'emplois G2, G3 et G4, ces coûts intègrent les indemnités de résidence à l'étranger (IRE) qui sont revues chaque trimestre, selon les évolutions monétaires de change et de prix de chaque pays, afin de maintenir constant le pouvoir d'achat des agents expatriés (en cas d'appréciation de l'euro, les indemnités sont diminuées pour neutraliser les effets d'aubaine, en cas de dépréciation, les indemnités sont augmentées pour compenser la perte de pouvoir d'achat). Par conséquent, les coûts sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre de manière significative.

Les coûts entrants et sortants à l'étranger tiennent compte deux phénomènes :

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les ré déploiement de postes vers des pays à plus fortes IRE (en particulier dans les pays du G20 dans le cadre du plan MAEDI XXI) ;
- l'effet change-prix qui peut occasionnellement générer des coûts d'entrée supérieurs aux coûts de sortie lorsque les IRE varient dans le courant de l'année.

S'agissant de la catégorie G3, qui regroupe des personnels affectés en administration centrale, à l'étranger ainsi que des volontaires internationaux, les coûts entrants et sortants tiennent compte des flux entrant et sortant différents en administration centrale et à l'étranger.

Pour la catégorie d'emplois G5 des agents de droit local (non soumis au CAS pensions), il convient de préciser que les régimes sur lesquels reposent les charges patronales hors CAS évoluent sensiblement selon les législations et organismes locaux. Enfin, les coûts d'entrée sont en moyenne supérieurs aux coûts des sortants en raison du recrutement d'agents de droit local sur des postes davantage qualifiés et à la transformation de postes de G2 en postes G5.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Effets extension année pleine	0					208 670	417 340
<i>Extension en année pleine</i>	0	G1 et G3	Tous corps	07-2019	6	208 670	417 340
Mesures statutaires	0					315 897	315 897
<i>Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations</i>	2 600	G1 et G2	Tous corps	01-2020	12	315 897	315 897
Mesures indemnitaires	0					2 401 468	2 856 674
<i>Création d'un complément indemnitaire de type CIA au profit des agents en CDI et CDD en administration centrale</i>	520	G1 et G3	Tous corps	01-2020	12	762 171	762 171
<i>Revalorisation des agents de droit locaux</i>	1 062	G5	ADL	01-2020	12	998 935	998 935
<i>Revalorisation du complément indemnitaire annuel en administration centrale</i>	2 719	G1	Tous corps	01-2020	12	412 759	412 759
<i>Revalorisations des agents en CDD et CDI en administration centrale</i>	181	G1 et G3	Tous corps	09-2020	4	77 509	232 527
<i>Révision de la cartographie des postes en administration centrale</i>	50	G1 et G3	Tous corps	09-2020	4	150 094	450 282
Total						2 926 035	3 589 911

Pour les quatre programmes du ministère, le montant total de l'enveloppe catégorielle 2019 s'élève à 4,54 M€. Cette enveloppe intègre la prise en charge financière du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour un montant total de 0,54 M€. Les crédits disponibles ne préjugent toutefois pas des évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Pour les nouvelles mesures de 2020, outre le protocole PPCR au profit des agents titulaires et l'extension en année pleine de diverses mesures indemnitaires prises en 2019 (0,35 M€), les principaux chantiers que le ministère compte mettre en œuvre sont notamment la création d'une prime annuelle pour les agents contractuels (1,2 M€), la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local, (1,6 M€) une revalorisation de l'enveloppe consacrée au CIA des agents titulaires, inchangée depuis 2016 (0,5 M€). Cette mesure d'amélioration de la reconnaissance de la performance individuelle et collective sera poursuivie en 2021 et 2022.

Les mesures de 2019 ayant un effet en année pleine en 2020 sont les suivantes :

- revalorisation réglementaire annuelle des agents contractuels CDD et CDI en administration centrale, effet report évalué à 0,12 M€;

- revalorisation des agents de droit locaux, effet report évalué à 0,1 M€;
- revalorisation des filières CDD et CDI sous tension, SIC, sécurité et immobilier notamment; 0,065 M€ d'effet report prévu;
- adhésion au RIFSEEP des corps de Chargés d'études documentaires et de ceux des conseillers techniques de service social et assistants de service social ; 0,005 M€ d'effet report ;
- mesures d'adaptation de la cartographie des primes en administration centrale pour les agents titulaires 0,06 M€ d'effet report.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective	1 196	1 500 000		1 500 000
Logement, prêt immobilier	305	1 000 000		1 000 000
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies	35	260 000		260 000
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)	9 560	1 776 000		1 776 000
Santé (soins et prévention)	2 966	290 000		290 000
Autres		197 600		197 600
Total		5 023 600		5 023 600

Les crédits de restauration concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en région parisienne. Une partie de la subvention de l'Association des Œuvres Sociales du ministère (ADOS) est affectée au restaurant nantais.

La dotation logement doit permettre, en passant des conventions de réservations pluriannuelles avec des bailleurs sociaux, non seulement d'éviter l'érosion du parc des logements sociaux affectés aux agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, mais aussi d'accroître le nombre de ces logements.

Une dotation de 0,26 M€ concerne la réservation, dans le cadre d'un marché public, de 30 berceaux dans des crèches en région parisienne et de 5 berceaux dans des crèches à Nantes. Le nouveau marché a permis de réduire le coût unitaire tout en augmentant le nombre de places attribuées.

La convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, entre 0,9 M€ et 1,2 M€.

Des associations bénéficient de subventions (AFCA – Association Française des Conjointes d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Etrangères à Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille.

La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Cette dotation inclut, par ailleurs, la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 14 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant.

Les « autres types de dépenses » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents de 3 à 12 ans révolus, le paiement des consultants (psychologue, notaire, avocat) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes et l'adhésion du ministère au CINDEP et à l'ICDN, organismes permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS**RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE**

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CROCUS

L'outil de comptabilité à l'étranger «Crocus», successeur de «Corège» a reçu l'avis conforme de la DINSIC le 16 février 2017 suivant l'article 3 du décret 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. Il vise à moderniser la gestion et la comptabilité des postes diplomatiques et consulaires en s'appuyant sur des solutions innovantes simplifiant et fiabilisant l'action des gestionnaires comptables à l'étranger. Il proposera notamment un modèle organisationnel adaptable aux multiples configurations, du plus grand poste au plus petit poste à présence diplomatique (PPD) à l'étranger, un volet programmation, une comptabilité patrimoniale ainsi qu'une comptabilité d'analyse des coûts.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0105-06
Zone fonctionnelle principale	Finances

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,10	1,10	1,80	1,80	2,50	2,50	2,50	2,50	0,50	0,50	8,40	8,40
Titre 2	0,90	0,90	0,60	0,60	0,70	0,70	1,00	1,00	1,00	1,00	4,20	4,20
Total	2,00	2,00	2,40	2,40	3,20	3,20	3,50	3,50	1,50	1,50	12,60	12,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	12,60	12,60	0,00
Durée totale en mois	59	59	0,00

GAINS DU PROJET

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ - HT2	0,45	0,45	0,00
Gain annuel en M€ - T2	2,80	2,80	0,00
Gain annuel en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	43,50	43,50	0,00
Délai de retour en années	10	10	0,00

Les gains sont estimés en prévision d'une part de la diminution des dépenses en régie liée à la mise en place de moyens modernes de paiement comme la «carte achat» et d'autre part à la réduction des frais de transport de 5,5 tonnes de pièces comptables acheminées aujourd'hui jusqu'à la cour des comptes par avion, transporteur express et camion.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SAPHIR

Le projet «Saphir» (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel «Vitam», lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la culture, des armées, des affaires étrangères ainsi que les services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. «Saphir» permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,00	1,00	1,00	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	0,50	0,50	4,90	4,90
Titre 2	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50	0,50	0,30	0,30	0,10	0,10	2,40	2,40
Total	2,00	2,00	1,50	1,50	1,70	1,70	1,50	1,50	0,60	0,60	7,30	7,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	4,99	7,30	46,29
Durée totale en mois	45	60	33,33

GAINS DU PROJET

Le projet s'inscrit dans le «cadre stratégique commun de modernisation des archives» de la circulaire du premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015.

Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les «gains» sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas de gagner quelque chose, mais de se prémunir d'une perte.

L'écart calendaire s'explique par le décalage des livraisons VITAM, dont la livraison finale est prévue fin 2019.

L'augmentation constatée sur le coût du projet résulte d'évolutions quant au choix de l'infrastructure et d'hébergement. Initialement, le choix s'était porté sur un hébergement en Cloud ministériel. Ce choix a depuis été revu : il a été opté pour un Cloud externe. Le chiffrage a intégré de surcroît le décalage des dernières livraisons VITAM qui, en conséquence, ont également impacté la fin de projet et donc le coût de maintien en conditions opérationnelles associé.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	---	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2007-2014

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	---	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2015-2020

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
-----------------------	---

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
134 843 995	0	1 142 747 249	1 137 190 164	129 903 541

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
129 903 541	36 431 908 3 550 000	8 755 393	4 561 519	76 604 721
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
1 117 694 711 7 165 000	1 076 144 848 7 165 000	29 251 111	12 298 752	0
Totaux	1 123 291 756	38 006 504	16 860 271	76 604 721

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
96.3%	2.6%	1.1%	0%

L'échéancier a été réalisé à partir des évaluations fournies par les responsables d'unité opérationnelle du programme 105 lors de la seconde actualisation de la programmation des crédits 2019.

Les engagements non couverts au 31 décembre 2019 sont estimés à 126,35 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve ;
- des baux fermes de location à l'étranger ;
- des contrats de maintenance à l'étranger pour lesquels des contrats pluriannuels ont été passés et le règlement de contrats d'investissements relatifs à des logements sociaux, des opérations informatiques, de renforcement de la sécurité ;
- des restes à payer sur divers engagements non soldés en fin de gestion à l'administration centrale ou à l'étranger.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 5,2%**Coordination de l'action diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	66 262 766	25 875 324	92 138 090	80 000
Crédits de paiement	66 262 766	25 875 324	92 138 090	80 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n°1 "coordination de l'action diplomatique" s'élèvent à 25,88 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse et à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	66 262 766	66 262 766
Rémunérations d'activité	44 218 869	44 218 869
Cotisations et contributions sociales	21 050 889	21 050 889
Prestations sociales et allocations diverses	993 008	993 008
Dépenses de fonctionnement	22 214 846	22 214 846
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 214 846	22 214 846
Dépenses d'intervention	3 660 478	3 660 478
Transferts aux ménages	3 660 478	3 660 478
Total	92 138 090	92 138 090

1) Protocole

	AE=CP
PROTOCOLE total	9 590 000
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 198 584
Accueil de personnalités	550 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	1 000 000
Conférences internationales	5 000 000
Distinctions honorifiques	290 000
Interprétation et traductions	800 000
Missions liées à des voyages officiels	351 416
Manifestations intermédiaires	400 000

Parmi les visites en France de chefs d'État et de gouvernement, les visites d'État, au format le plus important, se caractérisent par un pavoiement spécifique de certains édifices publics et d'artères de la ville de Paris et peuvent s'accompagner de déplacements en région. Le coût global d'une visite d'État est en moyenne de 0,14 M€.

Outre les visites d'État, soit 5 % de cette activité, les visites de travail représentent environ 65 % de l'ensemble des visites (environ soixante-dix par an), les visites officielles environ 15 % (une quinzaine de visites) et les autres visites 15 % (une quinzaine de visites).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La dotation relative à l'accueil des personnalités concerne les frais occasionnés par l'ouverture des pavillons ou des salons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg et la délivrance de badges d'accès aux personnels des ambassades étrangères en France.

1 M€ en AE et CP permet de pourvoir aux déplacements à l'étranger du Premier ministre dans le cadre de visites bilatérales et de sommets internationaux (dépenses des missions préparatoires et des précurseurs, transport, hébergement de la délégation officielle, participation à la réception pour la communauté française).

La dotation des conférences internationales permettra notamment le financement du sommet de la francophonie qui sera organisé à Tunis.

Le budget alloué aux distinctions honorifiques est destiné à poursuivre l'attribution de décorations aux vétérans de la seconde guerre mondiale, et à couvrir l'achat, comme chaque année, des décorations françaises décernées aux personnalités étrangères à l'occasion de visites officielles, diplomates étrangers en fin de mission, étrangers résidant à l'étranger décorés dans les ordres nationaux ainsi que dans les ordres ministériels des Palmes académiques et des Arts et Lettres.

Le niveau des dépenses d'interprétation et de traduction est maintenu, eu égard à la politique souhaitée par le MEAE d'accroître le nombre de langues dans lesquelles le site Internet « France Diplomatie » est traduit, soit de six à dix. Par ailleurs, chaque année, environ 800 à 900 prestations d'interprétation sont assurées, notamment pour le Président de la République, le Premier ministre, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et ses secrétaires d'État auxquelles s'ajoutent 3 400 à 3 800 prestations de traduction.

Le budget des missions et voyages officiels prend en charge essentiellement les missions du service de la protection (SDLP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger.

La dotation conférences intermédiaires permet de couvrir les frais liés à des conférences et séminaires d'experts et de hauts fonctionnaires, organisés généralement au centre de conférences ministériel afin d'en limiter les coûts.

2) Etat-major

	AE=CP
ÉTAT MAJOR total	9 738 333
Déplacements ministériels	4 844 855
Dépenses de fonctionnement de l'Hôtel du ministre	1 915 000
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'Hôtel du ministre	35 000
Subventions cabinets	1 224 478
Interventions - dont subventions du CAPS	909 728
PIPA	734 000
CNEMA	75 272

Les déplacements ministériels couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne du cabinet du ministre et des cabinets des deux secrétaires d'Etat qui lui sont adjoints. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir notre diplomatie auprès d'interlocuteurs étrangers et Français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés au sein de l'hôtel du ministre et/ou du château de la Celle Saint Cloud. Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du ministre regroupent les dépenses pour financer les événements internationaux lorsque ceux-ci sont organisés sur le territoire national, hors des emprises citées *supra*.

Les crédits d'intervention des cabinets et du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) permettront d'accorder des subventions à une cinquantaine d'associations. Les crédits des cabinets augmentent de 0,2 M€ par rapport à la LFI 2019 suite à la prise en compte du financement du prix Simone Veil de la République française et de la participation du ministère au budget du Forum de Paris sur la Paix.

Les crédits d'intervention du CAPS permettent d'apporter des financements à des associations et de prendre en charge les experts techniques internationaux.

Le budget alloué au programme d'invitations des personnalités d'avenir (PIPA) permet, en particulier, d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France. Ces séjours d'études ont bénéficié à environ 2 000 personnes depuis la mise en route du programme en 1989.

0,08 M€ sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3) Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total	2 853 991
Acquisition d'information et de documentation	982 980
Actions de communication événementielle	545 330
Autres actions de communication	758 681
Invitations de journalistes étrangers	543 000
Subventions aux associations presse diplomatique	24 000

L'activité dédiée à l'acquisition d'information et de documentation couvre tout d'abord l'achat de presse d'actualité pour le ministre et les secrétaires d'Etat, les services d'administration centrale et l'ensemble des emprises diplomatiques à l'étranger. L'effort se poursuit pour opérer la transition de la distribution de la presse papier vers la presse en ligne.

A cela s'ajoute l'achat de presse spécialisée et d'abonnements à des bases de données indispensables au bon travail des services, ainsi que l'abonnement aux principales agences de presse et aux outils de veille nécessaires à la réalisation d'une veille stratégique globale et des panoramas de presse, sans oublier le paiement des droits de copie afférents.

Les actions de communication événementielle permettent au ministère de l'Europe et des affaires étrangères de renforcer sa communication autour de l'action diplomatique menée sur les thèmes suivants : lutte contre le terrorisme, interdiction des armes chimiques, relance de l'Europe après le Brexit, climat, attractivité de la France, croissance et emploi, soutien des entreprises françaises à l'export et encouragement des investissements étrangers en France.

Le budget consacré aux autres actions de communication et multimédia permet au ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et notamment les réseaux sociaux, avec pour objectif de faire progresser la visibilité des positions françaises dans les médias locaux, relayées en temps réel et en plusieurs langues sur France Diplomatie. A cet égard, la lutte contre les manipulations de l'information constitue l'une des priorités de cette communication.

Le programme dédié aux invitations de journalistes étrangers permet à des journalistes étrangers de venir en France pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires telles que la diplomatie économique, le fonctionnement des médias, le développement durable, la lutte contre le terrorisme et les manipulations de l'information, le tourisme, la culture ou la gouvernance démocratique. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et contribue à la promotion de la France dans le monde.

Les subventions aux associations de presse diplomatique permet de financer l'appui à l'Association de la presse étrangère (APE), à l'Association de la presse diplomatique française (APDF), ainsi qu'à la Maison des Journalistes (MDJ) afin de marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

4) Centre de crise

	AE=CP
CENTRE DE CRISE total	3 693 000
Fonctionnement	3 543 000
Subventions	150 000

Les crédits du centre de crise sont destinés à assurer la protection de nos ressortissants français à l'étranger et devraient être utilisés comme suit :

- **1,5** M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- **0,643** M€ pour des achats en France pour assurer le fonctionnement courant du centre ;
- **0,5** M€ pour des délégations de crédits aux postes à l'étranger pour l'achat et le transport d'équipement de sécurité, de biens de première nécessité et de produits médicaux ;
- **0,5** M€ pour des dépenses de crises dont les dépenses pour la cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) ;
- **0,4** M€ pour le renforcement des capacités de prise en charge locale des Français blessés dans les attaques terroristes à l'étranger ;
- **0,5** M€ pour le développement de CIAVNET ;
- **0,15** € seront alloués aux associations de victimes et d'aide aux victimes (« France victimes », Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs et Association française des victimes du terrorisme (AFVT)).

ACTION n° 02 3,2%**Action européenne**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	11 297 003	45 745 001	57 042 004	0
Crédits de paiement	11 297 003	45 745 001	57 042 004	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 2 "action européenne" s'élèvent à 45,75 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (45,04 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,71 M€ en AE et CP)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	11 297 003	11 297 003
Rémunérations d'activité	8 429 518	8 429 518
Cotisations et contributions sociales	2 779 908	2 779 908
Prestations sociales et allocations diverses	87 577	87 577
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	45 730 001	45 730 001
Transferts aux ménages	45 730 001	45 730 001
Total	57 042 004	57 042 004

1) Action européenne hors contributions

	AE= CP
ACTION EUROPÉENNE HORS CONTRIBUTION total	705 135
Communication ministre affaires européennes	15 000
Subventions ministre affaires européennes	690 135

Ces crédits participent de l'information sur l'Europe. Les subventions sont notamment versées au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes.

2) Les contributions européennes

	AE=CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	45 039 866

Les crédits relatifs aux contributions européennes s'élèvent à 45,04 M€. Cette activité enregistre une croissance de 5 % par rapport à la LFI 2019.

L'augmentation des contributions à deux organisations (le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe occidentale) est liée à leur appartenance au système des « organisations coordonnées ». Ces organisations ajustent leur système de rémunération en fonction de la révision actuarielle quinquennale. A ce titre, au 1^{er} janvier 2020 le taux de contribution au financement du régime des retraites coordonnées connaîtra une hausse de 27,3 %. La méthode de calcul est fonction de la valeur actualisée des prestations et traitements futurs. Cette hausse est aussi la conséquence d'évolutions démographiques défavorables et de l'obligation juridique d'assurer le financement du régime.

De leur côté, les dépenses liées au mécanisme d'ajustement fiscal connaissent également une évolution de 10 %.

En outre, s'agissant du Conseil de l'Europe, il est prévu pour le budget un retour à la croissance réelle zéro afin de tenir compte des évolutions conjoncturelles. Il est également prévu des crédits additionnels pour la prise de mesures correctives dans le domaine des ressources humaines.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
CE	Conseil de l'Europe	40 500 769
AFETI	Expertise France (Agence Française d'Expertise Technique Internationale)	1 200 000
OSCE	Fonds fiduciaire	1 000 000
UEO	Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 439 097
FAL	Fondation Annah Lindh	250 000
UPM	Union pour la Méditerranée	400 000
GCERF	Global Community Engagement and Resilience Fund	250 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TOTAL

45 039 866

ACTION n° 04 37,7%**Contributions internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	674 211 682	674 211 682	0
Crédits de paiement	0	676 211 682	676 211 682	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 4 "contributions internationales" s'élèvent à 674,21 M€ en AE et à 676,21 M€ en CP et se composent uniquement de crédits d'intervention (titre 6). Ces crédits sont inférieurs de 7,6 M€ à ceux alloués en 2019. Cette baisse s'explique principalement par le repli de 5,83 % des contributions en faveur des opérations de maintien de la paix (OMP).

L'action n° 4 permet le suivi des dépenses liées aux contributions internationales (CI) allouées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères aux organisations internationales (OI), appartenant ou non au système de l'organisation des Nations unies.

Le MEAE a une compétence générale en matière de suivi des enjeux diplomatiques et de pilotage stratégique des OI. 83 organisations, conventions et programmes internationaux sont rattachés au programme 105 pour le versement des contributions obligatoires au financement desdites OI, y compris les 13 OMP menées par l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les budgets des organisations peuvent évoluer, notamment pour prendre en compte des dépenses non budgétées initialement ou plus importantes que prévues, bien que la France mène une campagne active, en accord avec d'autres États membres, pour obtenir des organisations la mise en œuvre de l'objectif de croissance zéro en valeur (CNZ : croissance nominale zéro). Toutefois, la CNZ n'entraîne pas nécessairement une stabilité de la contribution nationale en raison notamment du poids croissant des pensions à verser à partir de comptes spéciaux.

En outre, les négociations budgétaires pour l'année 2020 révèlent une tendance des OI à se départir de la ligne croissance zéro observée jusqu'alors, dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets.

Par ailleurs, la France, par la voie du Président de la République, manifeste une forte volonté politique en faveur du système multilatéral. Il est à noter les tendances à la fragmentation et à la complexification de ce système, les facteurs susceptibles d'en affecter la soutenabilité financière, les risques de déviation par rapport au principe de capacité à payer pour la répartition de la charge financière entre États et, enfin, le déséquilibre induit par la prédominance des contributions volontaires, par essence volatiles et le plus souvent assorties de conditions.

Aussi, afin de garantir le financement durable du système multilatéral, la France défend une double approche, fondée, d'une part, sur l'évaluation, la rationalisation et la maîtrise des mandats des différentes organisations (croissance externe) et, d'autre part, sur la gestion rigoureuse et efficiente des ressources à la disposition de ces organisations afin d'en contenir les budgets (croissance interne).

Enfin, le niveau des contributions françaises est fonction de la quote-part applicable à la France et de son éventuelle révision. A cet égard, le nouveau barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'ONU et des OMP pour la période 2019-2021 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il s'établit à 4,427 % pour les contributions des OI du système onusien et à 5,6124 % pour les contributions relevant des OMP.

S'agissant de ces dernières, il convient de signaler qu'en juillet 2019, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé (résolution 73/307) l'annualisation des lettres d'appels à contribution, dès l'année 2019. L'envoi de ces dernières ne sera plus étalé sur l'année et sera dorénavant adressé aux États membres au mois de juillet, après le vote du budget des OMP. Financièrement neutre, cette réforme aura cependant un impact sur le rythme d'appel des contributions et ce, dès l'exercice 2020.

En outre, il convient de noter que d'autres ministères sont responsables du versement de certaines autres contributions obligatoires de la France à des organisations internationales dont l'activité et les enjeux sont circonscrits à leur domaine de compétence sectoriel.

Au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères plusieurs directions, thématiques ou géographiques, sont chargées de suivre l'action des organisations internationales rattachées au programme, d'y définir les positions françaises et d'effectuer, en liaison avec la direction des affaires financières, le suivi des contributions internationales correspondantes. Le ministère s'appuie, par ailleurs, sur le réseau des représentations permanentes de la France. Il entretient des relations étroites avec le Parlement et avec la société civile, en vue de prendre en compte leurs préoccupations et propositions, d'expliquer et de valoriser les positions de la France dans les négociations internationales.

Il convient également de souligner que 75 % en valeur de ces contributions (y compris les OMP) sont appelées en devises et sont donc tributaires de l'évolution de six taux de change. 90 % de ces contributions en devises sont libellées en dollars des États-Unis (USD), soit 467 M€.

Les taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2020 sont les suivants :

Taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2020		€/1 DEV	DEV/1€
Couronne danoise	DKK	0,136	7,05
Dollar américain	USD	0,88	1,13
Dollar australien	AUD	0,63	1,52
Dollar canadien	CAD	0,64	1,37
Franc suisse	CHF	0,88	1,14
Livre sterling	GBP	1,093	0,84

Un mécanisme de couverture des risques de change pour 2020 est mis en place par le ministère avec l'Agence France Trésor à hauteur de 442 millions de dollars et de 35 millions de francs suisses, soit un taux de couverture de 80 % des contributions en devises.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	674 211 682	676 211 682
Transferts aux ménages	674 211 682	676 211 682
Total	674 211 682	676 211 682

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des contributions par unité de budgétisation : opérations de maintien de la paix, contributions payables en euros et contributions payables en devises. Certaines organisations font l'objet de contributions dans différentes devises (en euros et dollars pour l'AIEA, la FAO, l'OTICE ; en dollars américains, canadiens et couronnes danoises pour l'OACI et en francs suisses et dollars américains pour l'OMS).

Toutes les contributions payables en devises ont été valorisées en euros aux taux indiqués ci-dessus. Les contributions internationales en devises hors OMP représentent 30 % de la dotation des CIOMP. Les OMP représentent encore 46 % de cette action 4, malgré la baisse continue de leur budget.

(1) Opérations de maintien de la paix (OMP)		307 300 885
(ces chiffres relèvent d'estimations à la date du PLF 2020)		
Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
MONUSCO	Mission de l'organisation des NU pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	51 097 345
MINUSS	Mission des NU au Soudan du Sud	62 079 646
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des NU pour la stabilisation au Mali	57 123 894
MINUAD	Opération hybride Union Africaine-NU au Darfour	6 690 265
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des NU pour la stabilisation de la République Centrafricaine	51 539 823
BANUS	Bureau d'appui des NU à la Somalie	29 699 115
FINUL	Force intérimaire des NU au Liban	24 787 611

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

FISNUA	Force intérimaire de sécurité des NU pour Abyei	14 415 929
MINUJUSTH	Mission des NU pour l'appui à la justice en Haïti	256 637
FNUOD	Force des NU chargée d'observer le désengagement - Golan	3 628 319
UNFICYP	Force des NU chargée du maintien de la paix à Chypre	1 486 726
MINURSO	Mission des NU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 752 212
MINUK	Mission d'administration intérimaire des NU au Kosovo	1 743 363

Le budget des OMP est en baisse par rapport au PLF 2019. Il est en décroissance depuis cinq ans. La trajectoire à la baisse de l'année 2020 s'explique par la fermeture programmée de la MINUJUSTH au 15 octobre 2019 et de la MINUAD au deuxième semestre 2020. Il convient également de noter la contrainte budgétaire qui s'exerce sur les autres missions, particulièrement la MONUSCO et l'UNFICYP.

Toutefois, l'essentiel des missions reste stable. Seule la MINUSCA s'est vu octroyer des crédits supplémentaires, en raison de l'élargissement de ses tâches. Elle devra en effet accompagner la mise en œuvre de l'accord de paix signé en février 2019 et le processus électoral centrafricain au cours de l'année 2020.

(2) Contributions internationales payables en EUROS (A+B)		168 096 771
(ces chiffres relèvent d'estimations à la date du PLF 2019)		
Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
(A) Contributions en EUROS aux organisations des Nations unies		73 293 703
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	14 419 718
UNESCO-EUR	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	12 831 052
CPI	Cour pénale internationale	12 561 795
OAA-EUR	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	9 147 079
AIEA FCT	AIEA - Fonds de coopération technique en euros	3 754 594
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 285 785
ONU Prévention/OAP		3 000 000
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer (en CP seulement)	2 000 000
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 294 970
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution – Plan d'action pour la Méditerranée	1 954 037
TSL	Tribunal Spécial Liban	1 500 000
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et Protocole de Kyoto	1 364 339
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	5 180 334
(B) Contributions en EUROS aux organisations HORS Nations unies		94 803 068
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	26 203 102
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	21 409 216
OSCE-BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – Budget unifié	14 268 610
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
OSCE-MSOU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Mission d'observation spéciale en Ukraine	7 256 170
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	3 411 970

Les contributions internationales payables en euros sont en baisse de près de 1 % par rapport à la LFI 2019. Les effets de la baisse du barème de la France pour le budget régulier de l'ONU (4,427% pour la période 2019-2021 au lieu de 6,2801% en 2018) concourent à ce fléchissement. Cet effet se traduit, avec un décalage temporel d'une année, par la baisse dans des proportions identiques de la quote-part de la France à organisations rattachées au système des Nations unies, telles la CPI, l'UNESCO, l'OMS ou encore l'AIEA.

Toutefois, la baisse de ces CI en euros est atténuée par :

- la hausse des contributions des OI du système des « organisations coordonnées » (OCDE, OTAN, IESUE) en raison de la montée en charge des pensions et de l'ajustement fiscal ;
- 3 M€ de crédits supplémentaires alloués pour le renforcement du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et de la lutte contre le terrorisme, pour le renforcement de la prévention des crises et de la performance des OMP et pour le programme des jeunes experts associés - ces derniers pouvant être payés en dollars ;
- de la tendance de certaines OI de s'affranchir de la CNZ.

(3) Contributions internationales payables en DEVICES		200 814 026
Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
Contributions en dollars US (taux de 1,13 USD/1€)		159 725 979
ONU	Organisation des Nations unies (USD)	115 527 009
OAA/FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (USD)	11 642 474
OMS	Organisation mondiale de la santé (USD)	8 058 037
PNUE-700	Programme des Nations unies pour l'environnement (USD)	6 681 903
MTPI	Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (USD)	3 872 168
ONU et VNU	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (USD)	3 090 535
OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (USD)	2 894 394
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique (USD)	1 948 773
OACI-BO	Organisation de l'aviation civile internationale – Budget ordinaire (USD)	1 150 708
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	4 859 978
Contributions en francs suisses (taux de 1,14 CHF/1€)		38 648 303
OIT	Bureau international du travail (CHF)	16 078 487
OMS	Organisation mondiale de la santé (CHF)	10 337 620
OMC	Organisation mondiale du commerce (CHF)	6 553 272
OMM	Organisation météorologique mondiale (CHF)	2 729 739
OIM	Organisation internationale pour les migrations (CHF)	2 327 975
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	621 210
Contributions en autres devises		2 439 744
OACI-BO	Organisation de l'aviation civile internationale – Budget ordinaire (CAD)	1 655 010
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	784 734

Le budget des CI en devises présente une hausse de 7 %. Toutefois, il s'agit essentiellement d'une augmentation mécanique liée au taux de budgétisation de 1,13 euro/dollar retenu pour l'élaboration du PLF 2020, contre 1,20 euro/dollar dans le PLF 2019.

Cependant, la contribution au budget régulier de l'ONU est en augmentation. Il s'agit de tenir compte de la création d'une part d'une mission politique spéciale (MPS) appelée à succéder à la MINUJUSTH et d'autre part de la création d'une autre MPS au Yémen.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 05 5,8%**Coopération de sécurité et de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	67 237 390	36 327 645	103 565 035	1 070 000
Crédits de paiement	67 237 390	36 327 645	103 565 035	1 070 000

L'action n° 5 "coopération de sécurité et de défense" concerne les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) qui se décomposent pour 2020 en 32,38 M€ de crédits d'intervention et en 3,95 M€ de crédits de fonctionnement.

La coopération de sécurité et de défense est une composante de l'action diplomatique de la France qui contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur.

La DCSD planifie et conduit la coopération structurelle dans les *continuum* « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle est à la fois intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'intérieur et des armées, et opérateur par l'animation de son réseau de coopérateurs à l'étranger (315 dont 257 coopérateurs militaires techniques et 58 experts techniques internationaux) placés auprès des autorités des pays partenaires de la France et organisations régionales. Elle inscrit son action dans la stratégie française de réponse globale aux crises et travaille en partenariat avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux pays ou aux organisations régionales ciblées. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation des cadres civils et militaires, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, sans omettre l'appui aux exportations ainsi que, le cas échéant, l'aide directe en équipements.

Initiés en 2016, le plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) et son adaptation au sein du Quai d'Orsay (plan de sécurité) ont été prolongés par le plan d'action contre le terrorisme (PACT) de septembre 2018. La DCSD a ainsi réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la lutte contre le terrorisme. Cette réorientation associée à la conception de nouvelles capacités structurantes de nos partenaires (forces spéciales, renseignement, cybersécurité) programmée initialement au titre du *triennium* 2018-2020 est désormais étendue par le ministère au quinquennat 2018-2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	67 237 390	67 237 390
Rémunérations d'activité	48 212 914	48 212 914
Cotisations et contributions sociales	18 924 999	18 924 999
Prestations sociales et allocations diverses	99 477	99 477
Dépenses de fonctionnement	3 951 832	3 951 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 832	3 951 832
Dépenses d'intervention	32 375 813	32 375 813
Transferts aux ménages	32 375 813	32 375 813
Total	103 565 035	103 565 035

Titre et catégorie	AE=CP
Dépenses d'intervention	32 375 813
Transferts aux autres collectivités	32 375 813
Dépenses de fonctionnement	3 951 832

Titre et catégorie	AE=CP
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 832
Total	36 327 645

Dépenses de fonctionnement

Dans ce domaine, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés à hauteur de 3,95 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles. Ce poste demeure très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés. La part consacrée aux changements de résidence décroît légèrement, en raison de la réduction progressive du réseau à l'étranger (- 5 ETP en 2020, s'ajoutant aux - 5 ETP de 2019). Cette évolution a pour corollaire une mobilité accrue de la part des coopérants en place - cette souplesse entraînant une augmentation des dépenses liées à leurs frais de mission. Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement et de frais de représentations de la direction de la coopération de sécurité et de défense qui s'élèvent à 0,30 M€.

Dépenses d'intervention

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales, ciblent les priorités retenues par le Département au regard des directives gouvernementales françaises et s'élèvent à 32,38 M€.

La DCSD apporte son soutien au renforcement des capacités des partenaires dans les différents domaines de la défense, de la sécurité et de la protection civile. Son action se caractérise par des projets bilatéraux ou l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la réforme des systèmes de sécurité (RSS). Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment de :

- **l'expertise auprès des armées** avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, la mise en place et l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées ainsi que des projets ciblant le développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, de drones ou de l'aviation de combat ;
- **le renforcement de l'État de droit et de la protection des populations** avec des projets en matière de sécurité intérieure, d'action de l'État en mer et de protection civile. Ils permettent l'organisation d'actions de renforcement capacitaire dans tous les domaines que recouvrent les services de sécurité et de protection civile ;
- **le renforcement de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées**. Sont ainsi mis en œuvre :
 - des projets destinés au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaires ;
 - des projets visant au renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, notamment dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales ;
- **l'appui au service de santé des armées** concerne le développement des capacités dans le domaine de la santé par le biais de formation et de soutien aux hôpitaux militaires ;
- **le réseau de coopération régionale - maintien de la paix**. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix. Tous ces projets ont vocation à participer à la stabilité et au maintien de la paix dans les zones où ils sont conduits.

Les actions de coopération structurelle de la DCSD déclinent toute la gamme de ses savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées par les partenaires dans le respect des directives et priorités gouvernementales françaises : mise en place à l'étranger du réseau de coopérants en qualité de conseillers de haut niveau auprès des autorités civiles et militaires des États ainsi que des organisations régionales partenaires, formation en France ou à l'étranger des cadres civils et militaires aux domaines de défense et de sécurité, missions d'expertise et aide logistique directe

Les actions consacrées à la formation des élites et des cadres (défense et sécurité) sont évaluées à 21,48 M€.

- **la formation des élites et des cadres militaires en France** (12,64 M€). Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, comprend les volets suivants :
 - la formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
 - la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
 - l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en état-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
 - les séminaires organisés périodiquement par l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et l'Institut des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour des auditeurs de haut niveau ;
- **la formation en école nationale à vocation régionale** (ENVR - 5,5 M€). La DCSD est partenaire de dix-huit ENVR et cinq écoles à statut international à travers le monde : Mali, Sénégal, Cameroun, Bénin, Niger, Burkina Faso, Gabon, Sénégal, etc. Ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la médecine militaire, de la maintenance et de la logistique, du déminage humanitaire, de la protection civile, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins. Trois nouvelles écoles dans les domaines « cyber », de la police judiciaire et du contre-terrorisme ont été créées en 2018. La France joue également un rôle déterminant dans le lancement des formations au sein de la nouvelle école régionale de déminage humanitaire (ERDH) au Liban. Cette extension ciblée de la capacité de formation devra s'accompagner de créations de postes supplémentaires ;
- **l'enseignement du français** (3,34 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix dans des pays francophones. La participation croissante de ces contingents aux opérations de maintien de la paix rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte.

Les actions relevant de l'enseignement du français sont essentiellement les suivantes :

- envoi et financement de boursiers Français Langue Étrangère (FLE) dans le cadre de leur cursus universitaire ainsi que des missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) pour remplir cette fonction d'enseignement ;
- mise en œuvre et financement de vacations de français aux fins d'organiser les examens linguistiques notamment auprès des instituts français. Les budgets correspondants sont majoritairement délégués aux postes pour les financer ;
- mise à disposition des postes à l'étranger de moyens pédagogiques pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. Il s'agit principalement d'exemplaires de la méthode d'apprentissage du français « En Avant ! ». La DCSD promeut en effet depuis plusieurs années, en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), une méthode d'apprentissage du français dont le tome 3 est adapté aux opérations de maintien de la paix en milieu francophone. Initialement conçue au profit de militaires africains, la nouvelle version, plus internationale, vise à prendre en compte les besoins des forces de police, de sécurité civile et du personnel civil des missions ; elle souhaite également pouvoir s'adresser désormais aux États d'Amérique du sud et d'Asie et en faciliter l'accès à partir de supports numériques idoines. La méthode bénéficie aujourd'hui d'une préface du secrétaire général adjoint de l'ONU, directeur des OMP, pour deux des trois tomes qu'elle compte.
- enfin, une offre de formation est délivrée au Cours international de Français de Rochefort (CIFR). Mise en place au moyen de stages, elle bénéficie aux professeurs vacataires locaux sélectionnés (stage pédagogique de formateur long de 4 mois ou stage court dit « de recyclage », réservé aux enseignants ayant déjà suivi le stage formateur de 4 mois depuis au moins 3 ans) ou aux officiers identifiés pour suivre une scolarité dans une école militaire française, EFO, CFCU ou DEM (stages d'une durée habituelle de 2 mois délivrés en amont immédiat de l'entrée en école).

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,75 M€.

L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la restructuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise

technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc. Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'expertise auprès des forces de défense** (1,75 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts mis à disposition par le ministère des armées, des actions de conseil, d'études, d'instruction et d'entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne ;

- **l'expertise auprès des forces de sécurité intérieure et de protection civile** (2 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'Intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :

- la lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ;
- la police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ;
- la police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
- l'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

La DCSD intervient de la même façon dans les domaines de la protection civile : coordination des moyens dans le cadre de la gestion de crise, déminage, lutte contre les pollutions, secours aux personnes et soutien aux capacités de secours post attentats ou après des catastrophes naturelles, lutte contre les feux de forêts. La DCSD participe également à la mise sur pied d'unités locales de protection civile.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 7,15 M€.

La fourniture d'équipements non létaux, en appui d'un projet de coopération, constitue la globalité de l'aide directe en matière d'équipements. Cet appui logistique viabilise par ailleurs de façon concrète de nombreux projets à travers l'équipement de nos centres de formation, l'installation de chaînes sémaphoriques et plus généralement le développement des moyens de transmission de nos partenaires. Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'appui logistique aux projets des coopérants déployés** (1,8 M€) permet d'assurer le « soutien aux projets » lorsque les pays partenaires ne sont pas en mesure de satisfaire ce besoin ;

- **l'appui à l'acquisition de capacités matérielles** (4,65 M€) par les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire dans le cadre d'organisations sous-régionales (Force Conjointe du G5 Sahel, architecture de Yaoundé). Les matériels acquis relèvent principalement des domaines du maintien de l'ordre, de la police scientifique, de l'équipement des forces d'intervention et des surveillances aérienne et maritimes, mais également des moyens de transmission ou des systèmes d'information et de communication. Ces équipements, d'instruction et / ou d'intervention, permettent aux pays de mettre en œuvre les savoir-faire et enseignements dispensés par les coopérants, contribuant ainsi directement à la réalisation d'actions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, à la maîtrise des espaces maritimes, terrestre et aériens ;

- **l'acheminement des matériels et équipements** (0,7 M€) concerne le transport par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCSD sur les crédits centralisés.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 06 12,6%**Soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	125 443 465	100 798 408	226 241 873	465 000
Crédits de paiement	125 443 465	107 616 119	233 059 584	465 000

L'action n°6 "soutien" finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 100,80 M€ en AE et 107,62 M€ en CP.

Ces crédits se caractérisent par une certaine rigidité en raison du poids des dépenses sur lesquelles le ministère dispose de peu de prise à court terme.

Des fonds de concours et attributions de produits sont attendus à hauteur de 0,465 M€ au titre de la participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap et des produits pour : la rémunération de certains services rendus par le MEAE, les produits de cession de biens mobiliers reçus de tiers situées en métropole et la rémunération des prestations du collège des hautes études de l'institut diplomatique (CHEID).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	125 443 465	125 443 465
Rémunérations d'activité	83 654 510	83 654 510
Cotisations et contributions sociales	40 017 983	40 017 983
Prestations sociales et allocations diverses	1 770 972	1 770 972
Dépenses de fonctionnement	88 728 408	95 546 119
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	88 728 408	95 546 119
Dépenses d'investissement	12 070 000	12 070 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 195 000	11 195 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	875 000	875 000
Total	226 241 873	233 059 584

1) Administration générale

	AE = CP
ADMINISTRATION GENERALE total :	17 940 441
Frais de mission des services	5 285 000
Frais de représentation des services	412 237
Archives	1 024 005
Frais de justice	897 855
Valise diplomatique	6 130 130
Fonctionnement des services en France	2 778 000
Fonctionnement des centres de conférences ministériels	706 692
Achats en France et dépenses exceptionnelles	506 522
Parc automobile	200 000

Les crédits dédiés au frais de mission des services sont directement liés à l'activité politique et administrative du ministère, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. Les missions sont un outil de

rayonnement et d'action nécessaire au ministère de l'Europe et des affaires étrangères. L'achat de billets à contraintes (tarifaires ou trajets avec escales et aéroports alternatifs) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. Par ailleurs, le raccordement à un SBT (outil de réservations en ligne), dans le cadre du marché voyageur avec l'UGAP permet une meilleure maîtrise du coût d'achat des titres de transport. Depuis 2015, la fourniture de prestations de services d'agence de voyage liées aux déplacements professionnels, individuels ou collectifs et de services associés est facturée à la transaction. Néanmoins, il est nécessaire de prévoir des crédits pour couvrir les frais de développement propres au ministère pour adapter les outils de gestion d'ordre de mission et d'états de frais et de restitutions des données.

La direction des archives dispose d'un budget permettant notamment l'achat de livres, de prestation de classement et d'archivage, de micro-filmage et de numérisation d'archives, l'organisation de colloques, expositions, actions de communication. Cette dotation permettra également de financer des prestations de désamiantage ainsi que le plan de publication souhaité par le ministère.

Le budget alloué aux frais de justice est destiné, pour l'essentiel, au paiement des contentieux liés à des refus de visas d'entrée en France et à des versements divers liés à la protection fonctionnelle des agents.

La dotation de la valise diplomatique est déterminée en fonction des coûts moyens constatés les années précédentes, notamment par rapport aux coûts par surface de stockage et aux poids transportés vers l'ensemble des implantations diplomatiques dans le monde. En avril 2020, le marché de formation "sûreté aérienne" sera renouvelé.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Ile-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, le nettoyage des locaux, les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel. Cette ligne prend également en compte les frais occasionnés par le déménagement d'agents des services parisiens du ministère en raison de travaux.

Le budget dédié aux centres de conférences ministériels (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadeurs et des ambassadrices.

La ligne "achats en France et dépenses exceptionnelles" est utilisée pour réapprovisionner les ambassades et consulats en vaisselle officielle, tampons officiels en usage dans les postes diplomatiques et agences consulaires, et alimenter le réseau en cartons utilisés pour les rapatriements d'archives dont la cadence a été accélérée avec la mise en place des postes de présence diplomatique (PPD) et la dématérialisation des procédures. Cette enveloppe supporte également les dépenses pour les marchés carte achat et celui d'indices sur le coût de la vie à l'étranger.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, via un marché UGAP dédié, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément aux préconisations sur la transition énergétique pour la croissance verte.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total :	10 686 500
Formation	3 340 000
Action sociale	5 023 600
Divers	1 452 700
Accompagnement VI contractuels VI et experts	870 200

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le budget de la formation professionnelle et des concours est de 3,34 M€.

Cette augmentation permet de couvrir à hauteur de 0,12 M€ la prise en charge par le service des frais de formation d'une quarantaine d'apprentis par an, qui jusqu'en 2018 étaient financés par un transfert de crédits du programme 148. Elle permet d'assurer la deuxième phase du financement de la formation d'agents du MEAE au nouveau logiciel de gestion comptable "Crocus" (0,6 M€).

Plus de 200 actions de formation sont proposées dans le plan annuel de formation du MEAE selon 5 axes : préparer sa prise de fonction, maîtriser ses outils de travail, consolider ses compétences métiers, développer ses compétences linguistiques et renforcer ses compétences personnelles et transversales. La préparation à la prise de fonctions et l'accès de tous les agents à la formation professionnelle constituent deux enjeux majeurs dans un ministère doté d'un réseau mondial et marqué par une forte mobilité géographique et fonctionnelle des agents.

Ainsi, tous les nouveaux agents (titulaires A, B et C et contractuels) se voient proposer un stage d'intégration au sein de l'institut diplomatique et consulaire ou de l'institut de formation aux affaires administratives et consulaires. Afin de permettre aux agents en poste à l'étranger de continuer à se former, des crédits seront délégués en 2020 pour un montant de 0,7 M€ destinés à financer les déplacements en France, notamment pour les agents de recrutement local ou pour les agents qui doivent acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une mutation.

Une part importante du budget de la formation est consacrée à l'organisation annuelle de 6 concours et 6 examens professionnels (8 000 inscriptions par an). Par ailleurs, le MEAE soutient l'effort de promotion de ses agents en finançant ou en organisant des préparations à tous les concours internes et examens professionnels du ministère ainsi qu'aux deux grands concours interministériels d'entrée à l'ENA et dans les IRA. Le MEAE prend également en charge la formation de ses cadres à fort potentiel qui souhaitent participer à des cycles de haut niveau organisés par des institutions partenaires (ENA, IGPDE, IHEDN, ministère de la culture).

Le MEAE a fait du développement de la formation professionnelle en ligne un objectif structurant de son action, basé sur le portail MAEL. Ce portail constitue le point d'entrée pour l'inscription aux stages et pour un accès interactif et actualisé au plan de formation. Il héberge également plus de 1 500 modules de formation linguistique en ligne, disponibles depuis les postes de travail et accessibles à l'ensemble des agents de ce ministère, en complément des cours de langue en présentiel proposés à Paris et à Nantes (plus de 2 700 agents formés chaque année dans une trentaine de langues).

Enfin l'effort de rationalisation des coûts de l'ensemble de ces actions sera poursuivi, à qualité constante, en privilégiant notamment les modalités suivantes : le recours à l'expertise interne et aux offres interministérielles ; la professionnalisation des formateurs occasionnels internes dans la mesure où elle permet de fournir des formations de meilleure qualité, plus adaptées aux besoins du ministère et à un coût moindre que celui engendré par le recours à un prestataire extérieur ; l'utilisation des locaux du ministère pour organiser les concours et examens professionnels dont le nombre de candidats n'excède pas une centaine.

Le budget dédié à l'action sociale est détaillé dans la partie relative aux emplois et dépenses de personnel.

Les dépenses diverses (1,45 M€) du budget des ressources humaines permettent de couvrir les frais de justice liés aux contentieux RH, le remboursement des mises à dispositions, l'impression du magazine "Correspondances" et de l'annuaire diplomatique ainsi que des frais d'études relatifs au lancement du label Diversité. Par ailleurs, une partie des dépenses effectuée en faveur des agents en situation de handicap est également imputée sur cette dotation afin de permettre au ministère de poursuivre sa politique volontariste dans ce domaine. La totalité du coût d'achat des matériels adaptés ne peut, en effet, être prise en charge par les crédits versés par le Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) qui limite certaines aides à un montant plafond.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux, des agents contractuels et experts (0,87 M€) sera consacré au marché de protection sociale des volontaires internationaux, et en particulier les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents (82,95 € par agent). Sont également prévues diverses dépenses d'expertises, des licences correspondant à un logiciel de e-recrutement ainsi que les dépenses d'accompagnement à la recherche d'emploi des agents contractuels en fin de mission.

3) Systèmes d'information et de télécommunications

	AE = CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	40 671 000

Services Bureautiques	14 250 000
Postes de travail	9 500 000
Solutions d'impression	750 000
Télécommunications individuelles	4 000 000
Services d'infrastructures	15 500 000
Services d'hébergement applicatif	3 500 000
Services de transport de données	10 000 000
Services de sécurité du SI	2 000 000
Services applicatifs	10 700 000
Domaine ressources humaines	2 000 000
Domaine finances	2 500 000
Domaine gestion documentaire	1 500 000
Domaine action diplomatique	1 800 000
Domaine des moyens généraux	500 000
Domaine gestion du système d'information	2 400 000
Services mutualisés	221 000

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction des systèmes d'information (DSI). Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE.

La DSI conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communications, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. Avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et du ministère de la défense, elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élèvent à 40,67 M€. Elles sont détaillées au travers des axes présentés ci-dessous.

Services bureautiques

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des postes de travail vers Windows 10, les crédits consacrés aux postes de travail sont de 9,5 M€ dont 4,5 M€ sont dédiés aux prestations d'externalisation de la gestion du parc bureautique de l'administration centrale. La part restante est répartie entre les matériels (3 M€) et les logiciels (2 M€) : stations Eole fixes, portables Itineo, tablettes sécurisées, smartphones intelligents Smarteo, D-Phone, scanners haut-débits, serveurs bureautiques, systèmes d'exploitation, logiciels bureautiques, antivirus et messagerie.

La rubrique "solutions d'impression" recouvre la location des copieurs multifonctions et l'achat des consommables en administration centrale (0,75 M€).

Les crédits de la rubrique "télécommunications individuelles" (4 M€) sont dévolus aux solutions de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'à l'audiovisuel (solutions de projection et studios de visioconférence) mis à disposition des utilisateurs individuels et des services en administration centrale et dans les postes diplomatiques, soit sous la forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage), soit d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective. Elle comprend l'intégralité des coûts des solutions de mobilité hybrides (voix-données).

Services d'infrastructures

Cette opération budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère.

Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (10 M€). Ils font l'objet d'optimisations permanentes pour répondre à la généralisation progressive de la dématérialisation.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif s'élèvent à 3,5 M€. Ils sont destinés au maintien en condition des matériels, à l'hébergement et à l'exploitation des services applicatifs.

Le centre opérationnel de sécurité mis en place en 2017, est renforcé afin de faire face à la sophistication croissante des cyber-attaques. En 2020, 2 M€ seront ainsi consacrés à la protection des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès à celles-ci dont 0,5 M€ au dispositif d'interconnexion à internet « Portalis Plus ».

Services applicatifs

L'enveloppe de 10,7 M€ allouée aux projets informatiques est répartie en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

Le domaine ressources humaines (2 M€) comprend essentiellement les dépenses de maintenance du logiciel Sirhius et de l'ensemble de ses applications satellites dont l'application gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Les crédits prévus pour le domaine finances (2,5 M€) sont destinés au développement de Crocus, futur logiciel de gestion comptable à l'étranger.

1,5 M€ sont consacrés à la zone fonctionnelle gestion documentaire, pour la maintenance des applications de référencement et la mise en place des échanges de données avec le programme interministériel Vitam. Le développement de Saphir, système d'archivage pérenne pour l'histoire, l'information et la recherche a été lancé en avril 2017. Il permettra de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. La particularité de ce projet est d'assurer l'interfaçage du portail de la correspondance diplomatique afin d'assurer l'archivage de ces données essentielles.

Le domaine action diplomatique (1,8 M€) regroupe les actions relatives à la maintenance évolutive de l'application Diplomatie. Elle reste l'un des principaux vecteurs de la transformation numérique du ministère, répond à ses besoins spécifiques de mobilité, de rayonnement et de sécurité. Avec une proportion de plus en plus importante de ses utilisateurs en dehors du ministère, des travaux de consolidation sont nécessaires. Par ailleurs, il constituera peu à peu le socle de la communication unifiée du MEAE. Sur ces crédits, une enveloppe de 0,25 M€ sera dédiée à la recherche et développement dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les crédits du domaine des moyens généraux (0,5 M€) sont consacrés aux applications dédiées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger, à celles relatives à la gestion des inventaires patrimoniaux, au système de gestion de la valise diplomatique, ainsi qu'à l'élargissement de la gestion des crises sur le territoire national.

Enfin, concernant le domaine de la gestion du système d'information, 2,4 M€ de crédits permettront la modernisation des différents composants de la filière de développement Hornet, la maintenance des référentiels transversaux et celle des différents annuaires et messagerie.

Services mutualisés

Le budget de 0,2 M€ alloué à cette opération est utilisé pour les dépenses de pilotage de la direction, il est destiné notamment au domaine « Gouvernance, Urbanisation et Architecture ».

4) Politique immobilière

	AE	CP
DEPENSES D'IMMOBILIER total :	19 032 240	25 849 951
Entretien et maintenance courants à Nantes	460 000	460 000
Entretien et maintenance courants en Ile-de-France	5 146 856	5 146 856
Locations et charges locatives en Ile de France et à Nantes	3 733 581	3 581 762
Énergie et fluides Nantes	141 803	853 439
Énergie et fluides en Ile-de-France	1 150 000	2 427 894
Décoration et patrimoine	900 000	900 000
Loyer La Courneuve	0	4 980 000
Entretien lourd France	7 500 000	7 500 000

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Ile-de-France sont principalement alloués au marché « multi-services » qui concerne des dépenses récurrentes (nettoyage des locaux, évacuation des déchets, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations) ainsi que des interventions de

maintenance courante (remise en peinture, revêtements de sol, plomberie, cloisonnement, opérations diverses de maintenance préventive et curative).

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés « multi-technique » et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon et de la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint Germain pendant la durée des travaux du projet Quai d'Orsay 21, prévue jusqu'en 2022 (300 agents sont concernés). Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux des Invalides, facturée par le ministère de l'intérieur (soit 50 % des crédits alloués) ainsi que les redevances pour le restaurant administratif du Quai d'Orsay. Elle finance enfin diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE.

L'enveloppe énergie et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'Etat est porteuse des deux accords cadre interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est principalement utilisé pour l'aménagement du site de l'hôtel du ministre au Quai d'Orsay et la rénovation des espaces de réception des résidences de France et de quelques bureaux de chefs de poste dans les chancelleries à l'étranger. Le MEAE poursuit, par ailleurs, son effort d'enrichissement de ses propres collections, d'entretien du patrimoine et d'apurement des stocks à restaurer, ainsi que le rapatriement depuis l'étranger d'œuvres et de mobiliers appartenant à des institutions déposantes, patrimoine répertorié dans une base de donnée (RODIN) gérée dans le cadre d'une prestation de service.

Le loyer et les charges locatives associés au bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public / privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle.

L'activité entretien lourd France, préalablement non dotée, a fait l'objet d'une importante remise à niveau en 2018, compte tenu de la vétusté des infrastructures constatée sur plusieurs sites franciliens et nantais et du transfert sur le programme budgétaire (préalablement sur le programme 723) de l'enveloppe dédiée au marché multitechnique pour la maintenance préventive des huit sites franciliens. L'enveloppe accordée en 2020 permettra notamment de financer des opérations sur les sites nantais (travaux de rénovation du groupe froid et ventilation des plateaux numériques).

5) Sécurité en France

	AE = CP
SECURITE FRANCE total :	12 468 227
Contrats de gardiennage en France	7 671 227
Sécurité passive en France (fonctionnement et investissement)	2 587 000
Sécurité incendie en France	2 210 000

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE à Paris et Nantes s'élève à 7,67 M€. Une convention est établie entre l'UGAP et le MEAE pour ces prestations de sécurité active.

2,59 M€ sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive. En investissement, la dotation est dédiée à des travaux de sécurisation sur les sites parisiens et nantais.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le respect de la réglementation sur les normes incendie induit notamment la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est entièrement consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP.

ACTION n° 07 35,5%**Réseau diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	400 826 801	234 736 651	635 563 452	5 550 000
Crédits de paiement	400 826 801	220 800 985	621 627 786	9 100 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 "réseau diplomatique" regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (197,88 M€ en AE et 183,94 M€ en CP) et en dépenses d'investissement (36,86 M€ en AE et CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

Les dépenses de fonctionnement des postes à l'étranger sont soumises à de nombreux aléas et contraintes :

- l'accroissement des dépenses contractualisées, lié à la hausse du coût du travail et donc du coût des services dans les pays émergents ;
- les conditions de fonctionnement particulières (locaux énergivores notamment dans les pays où la climatisation est de règle, consommation de fluides en particulier dans les pays où s'impose le fonctionnement de groupe électrogènes) qui se cumulent avec le coût de l'énergie ;
- la hausse du coût du transport aérien qui impacte les enveloppes de voyages et missions des postes à l'étranger ;
- la variation des taux de change.

Des ressources supplémentaires sont attendues en 2020, en matière de fonds de concours et attributions de produits à hauteur de 5,55 M€ au titre : des contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger, des participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques, de produits de cession de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer ou à l'étranger, de la valorisation du patrimoine immatériel du ministère à l'étranger et du produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	400 826 801	400 826 801
Rémunérations d'activité	332 431 989	332 431 989
Cotisations et contributions sociales	67 125 366	67 125 366
Prestations sociales et allocations diverses	1 269 446	1 269 446
Dépenses de fonctionnement	197 875 164	183 939 498
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	197 875 164	183 939 498
Dépenses d'investissement	36 861 487	36 861 487
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	36 861 487	36 861 487
Total	635 563 452	621 627 786

1) Fonctionnement des ambassades

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total :	102 823 422
Fonctionnement courant	53 159 037
Frais de représentation	12 050 060
Voyages et missions statutaires	11 074 325
Énergie et fluides poste	14 000 000
Téléphone et internet poste	7 000 000
Véhicules et gros matériels	3 170 000
Gestion RH	2 370 000

Sont intégrés des transferts en base pour un montant total de 1,43 M€ depuis les programmes 144, 176, 185, 302, 305 et 310. Ces derniers sont détaillés dans la partie dédiée aux éléments transversaux *supra*.

Les crédits de fonctionnement courant représentent environ 52 % de ce budget et regroupent des dépenses de nature très diverse (contrats de prestations de service : nettoyage, entretien des espaces verts, location, entretien des matériels techniques et de reprographie, frais postaux et de valise diplomatique, frais de tournées, achats de fournitures, de mobilier et de petit matériel, entretien et assurance du parc automobile, taxes et impôts, etc.). Les dépenses contractuelles sont tendanciuellement inflationnistes : révisions tarifaires sont non maîtrisables dès lors qu'elles sont liées aux politiques salariales locales et à l'inflation dans les différents pays.

Les frais de représentation sont en légère hausse et devront absorber l'évolution en hausse du prix des fournitures liée aux tendances inflationnistes ou à l'effet change. Cette ligne bénéficie chaque année de crédits ouverts au titre du fonds de concours 1-3-00240 "contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger", ce qui a pour effet de limiter le recours aux crédits budgétaires pour le financement de la représentation. Ainsi, dans de nombreux pays, la réception du 14 juillet est désormais entièrement financée par le recours au mécénat. Sont ainsi attendues 3,5 M€ de recettes au titre de 2020.

La ligne voyages et missions statutaires regroupe des dépenses consacrées aux voyages de congés et ruptures qui revête un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ainsi que des frais de missions en France et hors circonscription diplomatique ou consulaire.

Les crédits affectés à la formation linguistique des agents en poste à l'étranger sont essentiels pour faciliter l'adaptation des agents à leur environnement de travail.

La dotation pour financer les gratifications des stagiaires permettra de répondre aux nombreux besoins identifiés dans le réseau.

En dépit des mesures mises en place dans les postes pour contenir les consommations (modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED ...) et les renégociations des contrats avec les fournisseurs, les dépenses d'énergie et fluides restent soumises à des tensions tarifaires à l'échelle du réseau local (programmes d'ajustements structurels, remise en cause de tarifs préférentiels appliqués jusqu'à présent) et à des aléas d'approvisionnement qui imposent parfois des solutions coûteuses (utilisation intensive voire permanente des groupes électrogènes dans un certain nombre de pays).

La ligne consacrée aux dépenses de téléphone et d'internet reste tendue, en raison, d'une part, du renforcement nécessaire des débits des liaisons internet de nos postes pour répondre au développement de l'usage des applications en ligne et, d'autre part, de la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. Les postes poursuivent leurs efforts de mutualisation des fournisseurs et de rationalisation pour maîtriser la tendance à la hausse.

S'agissant des véhicules et gros matériels, les crédits permettront de poursuivre le renouvellement et la rationalisation du parc automobile à l'étranger. Aussi, la mise en œuvre de la réforme des réseaux de l'Etat se traduit par une

importante rationalisation du parc auto et permet ainsi de céder les véhicules les plus anciens, ceux-ci étant plus onéreux à l'usage (coût d'entretien, consommation). Le renouvellement du parc automobile se révélera ainsi moins important que les précédentes années.

Une provision est établie pour les contentieux et transactions sur contrats d'agents de droit local (ADL) et permet de faire apparaître la charge (sur crédits de fonctionnement) liés aux contentieux et aux transactions diverses intervenant dans le réseau à l'occasion du départ anticipé de personnels de droit local.

2) Immobilier à l'étranger

La politique immobilière du MEAE est assise sur deux supports budgétaires : le programme 105 et le compte d'affectation spéciale (CAS) 723, géré par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE). Le CAS finance à partir des produits tirés des cessions effectuées par le MEAE des investissements structurants et des opérations d'entretien lourd.

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ETRANGER total :	68 426 291	54 490 625
Entretien et maintenance	8 241 944	8 241 944
Entretien lourd	17 456 000	17 456 000
Locations	42 728 347	28 792 681

La dotation consacrée à l'entretien et à la maintenance à l'étranger, majorée de 242 K€ par rapport à 2019, permettra de procéder aux interventions de petit entretien rendues indispensables par le vieillissement et la dégradation accélérés de certains bâtiments, dus notamment à des conditions climatiques parfois rigoureuses. Les dépenses d'entretien immobilier qui concernent l'isolation et l'éclairage permettent à terme de poursuivre les efforts de maîtrise des consommations. Il s'agit d'un effort marqué de meilleur entretien selon une approche pluriannuelle.

La dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger, en augmentation de 5 M€ par rapport à 2019, est dédiée à des interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de plus de 2 000 bâtiments suite à l'intégration de 215 biens supplémentaires avec la réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger.

Les interventions comprennent des opérations de mises en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de maintenance ou remplacement des équipements techniques lourds. Ces opérations incluent des projets d'envergure comme : la restauration des façades des bâtiments du campus diplomatique de Chanakyapuri en Inde, le regroupement de la représentation permanente de l'OSCE avec l'ambassade de France à Vienne et la rénovation du consulat général à New York.

Les locations immobilières à l'étranger représentent 420 contrats de location à l'étranger associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Il est à noter que le paiement d'une partie de ces baux à l'étranger est directement effectué à partir de l'administration centrale. Avec la réforme des réseaux de l'Etat, 42 baux ont été transférés au MEAE. L'augmentation de l'enveloppe permettra de couvrir les échéances dues à l'Allemagne dans le cadre du projet de colocalisation franco-allemande d'une ambassade à Khartoum, à savoir, au titre du bâtiment, 11 561 000 € d'AE, correspondant à un engagement sur dix ans et donnant lieu à des décaissements de 1 156 100 € par an pendant la même durée, et, au titre du terrain, 2 697 750 € d'AE donnant lieu à des décaissements de 27 250 € sur 99 ans.

Ces dépenses, éléments majeurs du budget du programme, sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 84 baux représentant environ 9 M€ sont payés en dollars américains).

Le ministère maintient parallèlement une politique de réduction des surfaces louées conformément aux normes de la direction de l'immobilier de l'Etat.

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	18 677 755

Le montant est fonction des mouvements de personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste.

Environ 82 % de ces crédits seront consacrés au versement des indemnités de changement de résidence des agents affectés à l'étranger et de retour de poste de l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France, et 18 % des crédits financeront les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidents en France, et la prise en charge du transport de 150 kg de bagages pour les volontaires internationaux.

4) Sécurité à l'étranger

	AE = CP
SÉCURITÉ A L'ÉTRANGER total :	44 809 183
Contrats de gardiennage	17 073 696
Sécurité passive des postes (fonctionnement et investissement)	16 903 966
Missions de renfort et d'audit de sécurité	5 100 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 400 000
Achat de véhicules blindés	3 331 521

17,07 M€ doivent permettre de couvrir les contrats de gardiennage à l'étranger. Cette enveloppe est soumise à des fluctuations liées à l'actualité. En effet, le contexte sécuritaire tendu et les perspectives de réouverture de la représentation diplomatique en Libye ne permettent pas d'envisager la réduction des crédits consacrés à la sécurité active des emprises diplomatiques et consulaires. Toutefois, pour contraindre l'augmentation des crédits, une étude est menée par la direction de la sécurité diplomatique (DSD) en collaboration avec les postes diplomatiques dans le but d'ajuster, au plus près des besoins en ce domaine, les dispositifs déployés. Ainsi, est envisagé, dès lors que cela est possible, une mutualisation des contrats sur l'ensemble des emprises françaises dans un pays et d'ouvrir des consultations des entreprises locales et des entreprises de sécurité et de défense françaises en mesure de proposer localement leurs services.

Le budget de la sécurité passive (investissement et fonctionnement) s'élève à 16,90 M€. 40 M€ en AE ont par ailleurs été accordés par la DIE dans le cadre d'une avance, remboursable par le MEAE à partir de 2021, financée par le compte d'affectation spéciale (CAS) 723 pour l'année 2019. 24 M€ d'avance complémentaire sont prévus pour 2020. Ces dépenses sont liées à l'obligation de poursuivre la mise à niveau de la sécurité des postes (protections périmétriques, alarmes anti-intrusion, vidéosurveillance, contrôle d'accès par badge, contrôleur de bagages et détecteurs de masses métalliques). La mise en œuvre d'une doctrine classant en cinq zones les postes suivant les risques encourus permet de programmer de façon cohérente les opérations de sécurisation. Les travaux prévus sur le programme 105 concernent des projets d'investissements non inscrits à la programmation du CAS 723. Ces investissements lourds permettent dans la mesure du possible une réduction des effectifs consacrés à la sécurité (gendarmes et policiers expatriés, mais aussi personnels recrutés locaux). Le socle de 16,90 M€ permettra, outre la prise en charge des investissements lourds des travaux non éligibles au CAS 723, d'assurer la maintenance de ces dispositifs de sûreté. Ces interventions de maintien en condition opérationnelle représentent environ 4 M€ et ont vocation à augmenter dans les années à venir du fait de nouveaux investissements de sécurité.

De plus, la DSD diligente des audits de sûreté du réseau culturel et scolaire français et finance certains travaux dans les instituts français.

Il est rappelé que l'achat de matériels de sécurité en France pour les postes à l'étranger est prévu lorsque le matériel

souhaité n'existe pas localement, ou encore lorsque les matériels disponibles sur place manquent de fiabilité (matériels sensibles tels que les gilets pare-balles, armoires fortes, destructeurs...). Ces matériels sont acheminés par la valise diplomatique à destination des postes. Ces achats sont rendus indispensables dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des dispositifs de sécurité dans laquelle est engagé le ministère.

Une enveloppe de 3,33 M€ est dédiée à l'achat et à la maintenance du parc de véhicules blindés. La maintenance des 192 véhicules déployés est intégrée à ces crédits. Dans le cadre de la réforme des réseaux de l'Etat, 21 véhicules blindés ont été transférés au MEAE sans crédits supplémentaires pour la maintenance (la maintenance d'un véhicule blindé se situant entre 15 et 20 k€ / an).

Les missions de renfort et d'audit de sécurité (5,1 M€) doivent être maintenues à leur niveau actuel. La situation sécuritaire ne permet pas d'envisager un allègement de l'effectif des renforts temporaires.

L'enveloppe de 2,4 M€ consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère de l'intérieur aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.